

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



territoire
d'énergie
ISÈRE

ÉDITO



“ L’année 2025 restera, pour TE38, une année d’action partagée. Une année de coopération. Une année où, malgré les incertitudes nationales, nous avons avancé ensemble — élus, agents, partenaires, entreprises — pour faire de la transition énergétique une réalité locale, maîtrisée et durable. Car 2025 aura rappelé une vérité simple : l’énergie de demain ne se construit pas dans les discours, mais dans les communes, par des projets concrets, portés collectivement.

Le contexte, pourtant, n’a pas été simple. Les collectivités ont dû composer avec une instabilité qui fragilise gravement la planification. La dynamique impulsée par la loi d’Accélération de la Production des Énergies Renouvelables

du 10 mars 2023 a été bousculée à peine deux ans plus tard par l’arrêté S21 du 27 mars 2025 qui met un coup d’arrêt brutal à la filière photovoltaïque, et l’absence depuis trois ans de Programmation Pluriannuelle de l’Énergie continue d’entretenir le flou au moment où les territoires ont besoin d’une trajectoire claire.

Dans ce contexte, TE38 a fait le choix de la stabilité : être un service public de proximité, fiable, et capable d’accompagner chaque commune, quelle que soit sa taille.

Avec vous, nous avons poursuivi le développement des mobilités bas carbone sur tout le territoire. Le réseau Eborn est devenu, à l’été 2025, le 1^{er} réseau public européen en nombre de recharges, bientôt 3 millions depuis sa création. Pour l’Isère, ce sont désormais 438 points de charge opérationnels, 4 000 tonnes de CO₂ évitées, et l’équivalent de plus de 1 000 tours de la Terre parcourus en véhicules électriques.

Nous avons aussi tenu notre engagement pour un éclairage public plus moderne et respectueux de la biodiversité : 73 000 points lumineux, gérés sur 319 communes, sont désormais rénovés à 72 % en LED. Le déploiement de la télégestion progresse au service de la maîtrise des consommations.

2025 aura également marqué une étape structurante pour les bâtiments publics : depuis le 1^{er} janvier 2025, BatiWatt accompagne la performance énergétique de 1 200 bâtiments publics ; et la prime Isèrenov’ a permis d’engager près de 2 M€ de travaux de rénovation.

Concernant les énergies renouvelables, nous avançons aux côtés de la SEM Energ’Isère qui exploite désormais 23 sites (22 MWc), et le biométhane confirme sa montée en puissance, l’Isère étant leader en Auvergne-Rhône-Alpes avec 15 sites injectant sur le réseau.

Ces projets sont les vôtres. Ils sont le fruit d’un dialogue constant, d’une ingénierie de proximité, d’une confiance construite dans la durée. Ce rapport d’activité en témoigne : TE38 demeure un levier public utile, un acteur de confiance, porteur d’une vision de territoires autonomes, solidaires et capables d’agir. Alors que les défis énergétiques restent immenses, nous continuerons, avec vous, à tenir le cap : celui d’un service public local efficace, stable et durable.



Bertrand LACHAT,
Président de TE38

SOMMAIRE



2025 en chiffres.....3



Rétrospective 2025.....5



Organisation.....7



Électricité.....9



Gaz.....16



Éclairage public.....20



Transition énergétique.....25



Cartographie.....35



Achat d’énergies.....37

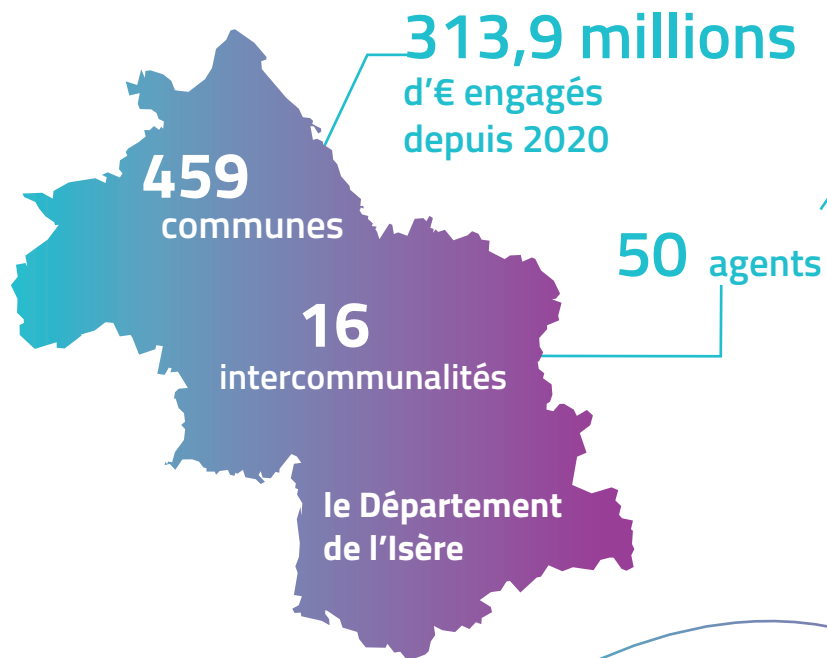


Finances.....40



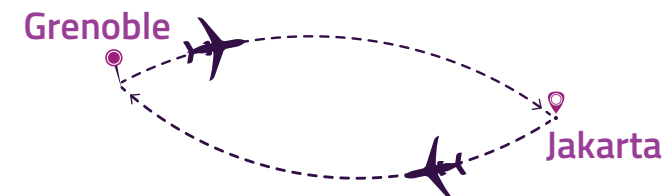
Communication.....44

2025 EN CHIFFRES



DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ & GAZ

23 000 km de réseaux
soit, environ, un aller retour



PCRS



ACHATS D'ÉNERGIES

134 collectivités & établissements
adhérents au gaz

284 collectivités & établissements
adhérents à l'électricité

1 052 GWh acheminés (électricité
& gaz) depuis 2020



RÉNOVATION DES BÂTIMENTS



1 085
bâtiments suivis

ISE **RENOV'**
par TE38

1,86 M€
travaux subventionnés
en un an

RÉSEAU
eborn

438
points de
charge



**MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE**

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



14 collectivités accompagnées
dans leur production
d'énergies renouvelables en
2025

**ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

72 460
points lumineux
dont 2 % de ballons fluos
& boules
lumineuses à éradiquer

LED **71,4 %**
2026

RÉTROSPECTIVE 2025



20 janvier

Débat d'Orienta**tion** Budgétaire

Le Débat d'Orienta**tion** Budgétaire permet aux élu.e.s de faire le bilan de l'année passée, mais aussi de se projeter sur l'année à venir en définissant les orientations politiques et leurs déclinaisons financières



4 février

inauguration Entre-Deux-Guiers

Lauréat de l'appel à projets « Mise en Lumière Architecturale », l'éclairage de la Halle a été inauguré. L'occasion de remettre les panneaux d'entrée de ville pour leur labélisation Terre d'Innovation

4 avril

Signature de la nouvelle convention Eborn

Signal politique fort, les membres d'Eborn établissent une nouvelle convention définissant les valeurs d'avenir du groupement



janvier à avril

Remises des panneaux Terre d'Innovation

10 communes lauréates se sont vues remettre un lot de panneaux à apposer aux entrées de leur commune



du 20 mars au 17 avril

9 Comités Territoriaux

Ces réunions locales ont permis d'aborder les enjeux énergétiques de demain, les évolutions technologiques comme les objets connectés et les projections vers 2026





19 septembre
Inauguration de la 200^e borne Eborn

C'est sur la commune de Rives que la 200^e borne Eborn de l'Isère a été mise en service



16 octobre

« Le jour de la nuit » - Saint-Siméon-de-Bressieux

Nuit sombre, nuit étoilée, les élus ont pu appréhender les enjeux liés à la pollution lumineuse



2 juin

**Séminaire des élu.e.s -
Saint-Aupre**

Charles-Antoine GAUTIER,
Directeur Général de la FNCCR est intervenu sur le
thème des grands enjeux énergétiques d'aujourd'hui
et de demain

11 octobre

Congrès des maires - Aoste

Signature du partenariat avec l'Association des
Maires de l'Isère



9 décembre

**Inauguration Mise en
Lumière Architecturale -
Pont-en-Royans**

Lauréat de l'appel à projets « Mise en
Lumière Architecturale », les maisons
suspendues peuvent s'admirer de jour
comme de nuit



ORGANISATION

TE38 est un syndicat mixte composé au 1^{er} janvier 2026 de 459 communes, 16 intercommunalités et du Département de l'Isère. Chaque adhérent à TE38 dispose d'une représentation au sein du Comité syndical chargé de voter les décisions stratégiques.

BUREAU

Élu par le comité syndical pour mettre en œuvre les choix stratégiques du syndicat, le Bureau, composé de 50 élu.e.s, gère le fonctionnement traditionnel de TE38.



LACHAT Bertrand

Président



LANFREY Jean-Marc

Vice-Président délégué
aux Concessions
d'énergies et Urbanisme



Vacant

Vice-Président délégué
aux Travaux et
Cartographie



SILVESTRE Maryline

Vice-Présidente déléguée
à la Transition
énergétique



FERRARIS Frédérique

Vice-Présidente déléguée
à l'Achat d'énergies et
Administration



JARLAUD Bernard

Vice-Président délégué
aux Finances

TERRITOIRE 1

Vice-Président :
POMMET Gilbert

Délégué.e.s de territoire :
POURTIER Annie
ROSSI Patrick
ZUCCARELLO Philippe

TERRITOIRE 3

Vice-Président :
MONTAGNON Emmanuel

Délégués de territoire :
CARCEL Raymond
PAQUE Yannick
TOGNARELLI Christian

TERRITOIRE 5

Vice-Président :
TRICOIRE Daniel

Délégués de territoire :
DELPHIN Maurice
GUILLIER François
PERRIN Pascal

TERRITOIRE 2

Vice-Président :
PAILLOT Daniel

Délégué.e.s de territoire :
BUSSY Chantal
DAVID Jean-Noël
GUILLARME Bernard
JULLIEN Bernard

TERRITOIRE 4

Vice-Président :
GULLON Joël

Délégués de territoire :
CUGNIET Patrick
LEFRANCOIS Jean-Michel
MEUNIER Alain
MOYROUD Nicolas

TERRITOIRE 6

Vice-Président :
MARTOIA Guido

Délégués de territoire :
GUINOT Benjamin
MOULIN Gérard
Poste vacant

**DÉLÉGUÉ
DÉPARTEMENTAL :**
CHRIQUI Vincent

TERRITOIRE 7

Vice-Président :
TOSCAN Michel

Délégués de territoire :
COLLIN Patrick
GARNIER Jean-Luc
GAUTHIER Régis
KAITANDJIAN Patrick

TERRITOIRE 9

Vice-Président :
RABIET Jacques

Délégué.e.s de territoire :
ARNDT Marylin
MICHEL Jean-Marc
SALVI Michel

TERRITOIRE 8

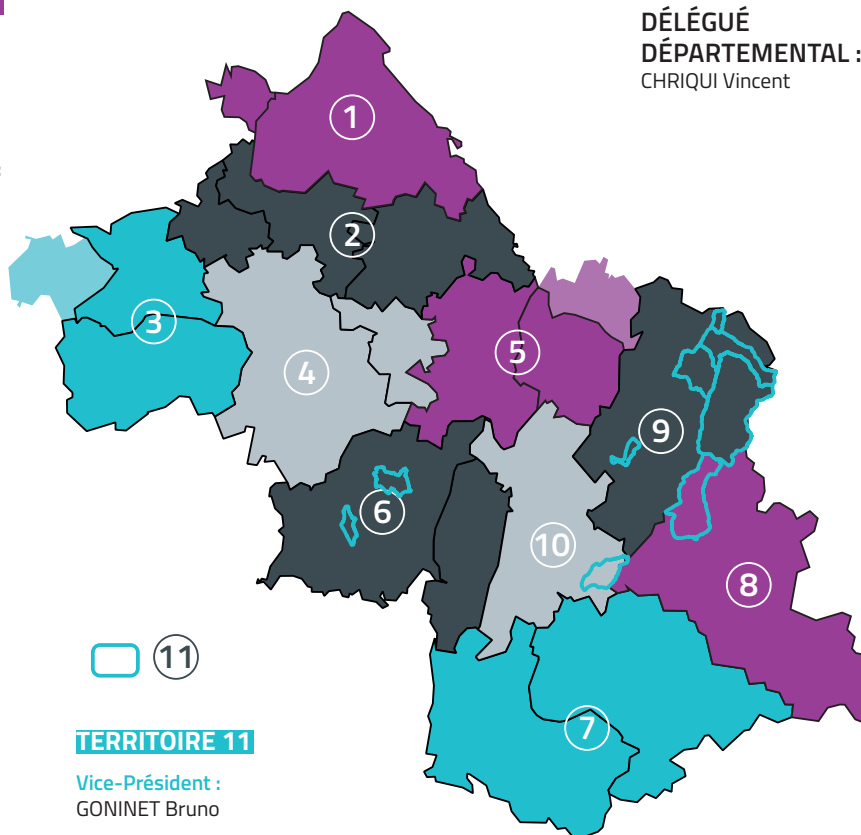
Vice-Président :
DELAGE Denis

Délégués de territoire :
PERROT Quentin
Poste vacant

TERRITOIRE 10

Vice-Président :
VERRI Pierre

Délégué.e.s de territoire :
DEBEUNNE Élisabeth
SOTO Guy
TROVERO Jean-Paul



TERRITOIRE 11

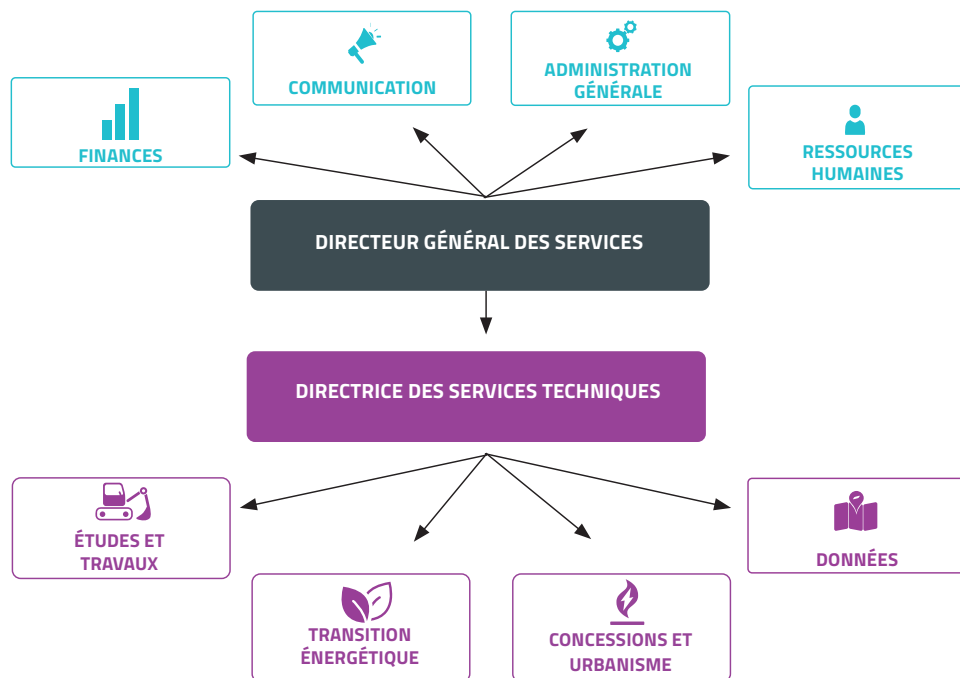
Vice-Président :
GONINET Bruno

TEMPS FORT

● Nouveaux élus nommés en 2025

En 2025, le Comité territorial n°1 a désigné M. ZUCCARELLO Philippe en tant que dé

SERVICES



50
AGENTS
INVESTIS

A

8 catégorie A

B

29 catégorie B

C

13 catégorie C



52 %



48 %

INDICATEURS 2025



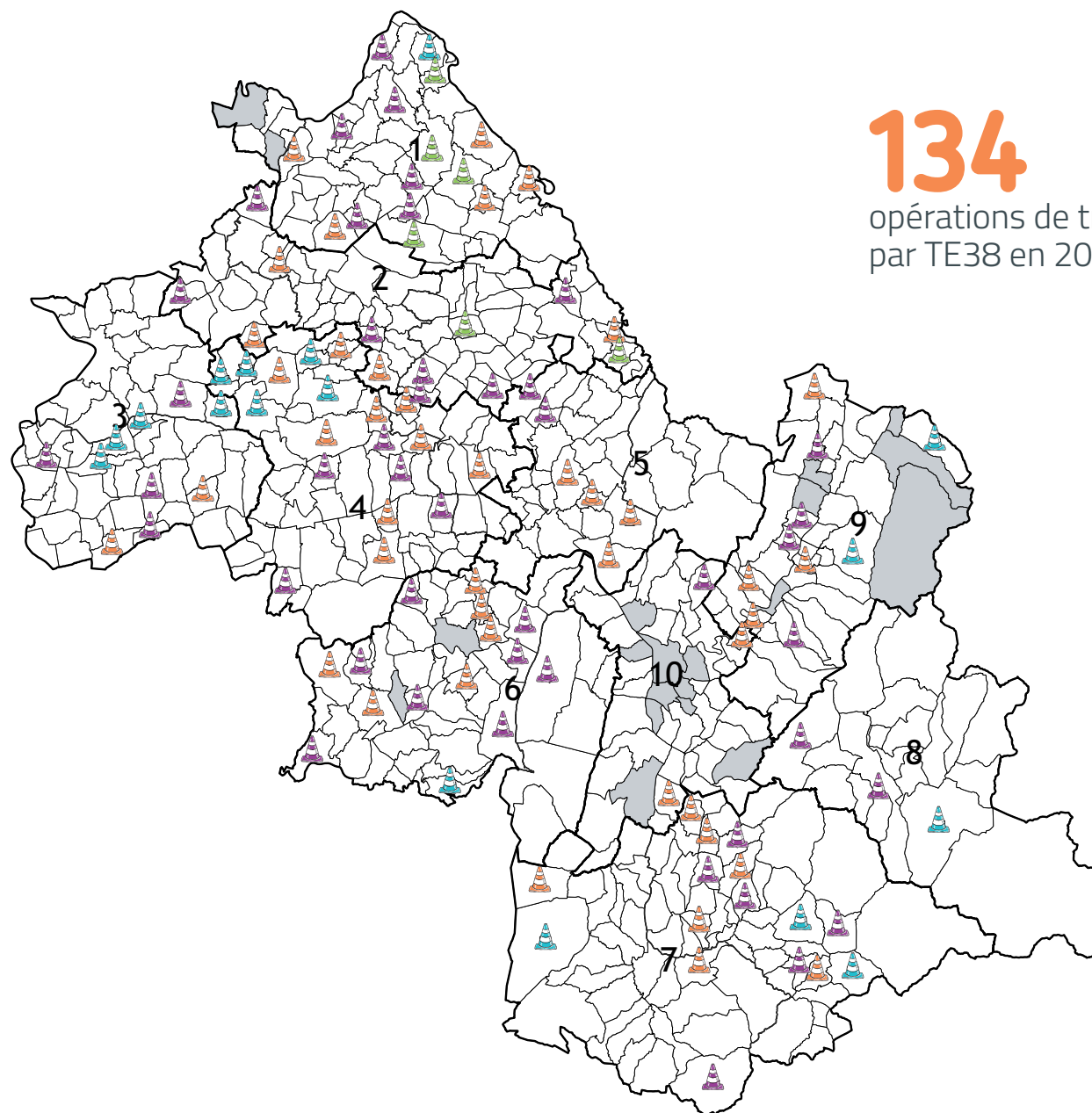
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ⚡

La Combe-de-Lancey

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité, TE38 réalise les travaux et veille au bon accomplissement des missions de service public du concessionnaire. En 2025, TE38 agit sur le territoire de 492 communes avec 965 000 usagers.

TRAVAUX TE38

La répartition de maîtrise d'ouvrage des travaux entre TE38 et ENEDIS est basée sur le régime d'électrification des communes.



LÉGENDE



Travaux d'enfouissement (59)



Travaux de renforcement (51)



Travaux d'extension (18)



Travaux de sécurisation (6)



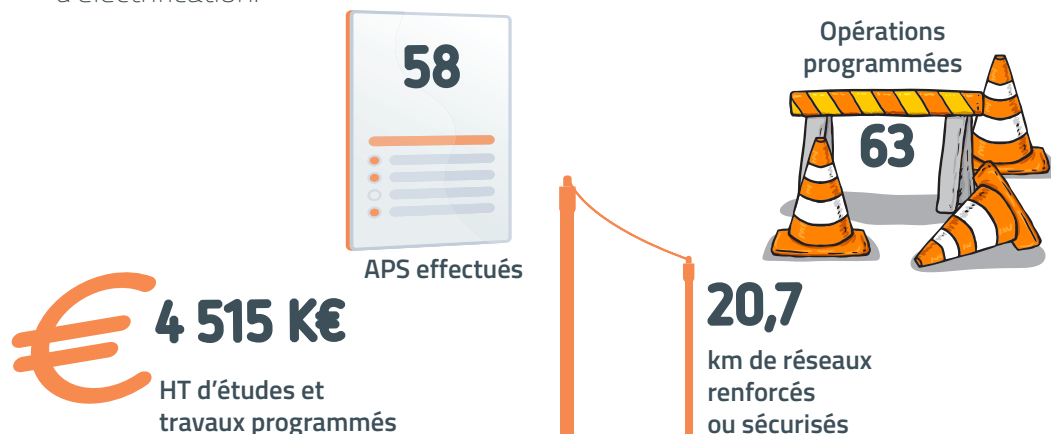
communes où TE38 exerce la
maîtrise d'ouvrage



communes où TE38 n'exerce pas la
maîtrise d'ouvrage

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SÉCURISATION

TE38 œuvre à la qualité de la fourniture en procédant à des travaux de renforcement et de sécurisation pour les communes en régime rural d'électrification.



Commune de Oytier-Saint-Oblas

La demande de raccordement d'un nouveau branchement destiné à alimenter un hangar pour chevaux constitue le point de départ du projet. L'étude du réseau met en évidence que le réseau basse tension aérien existant n'est pas en mesure de fournir la puissance requise, rendant nécessaires des travaux de renforcement.

Placée sous maîtrise d'ouvrage TE38, l'opération consiste principalement en un renforcement BTA-HTA entièrement financé par TE38. Le programme prévoit la création d'un Poste Simplifié (PSSA), dont l'implantation a été définie avec la cliente à moins de 200 m du futur branchement, ainsi que l'installation d'un transformateur pour accroître la capacité du réseau.

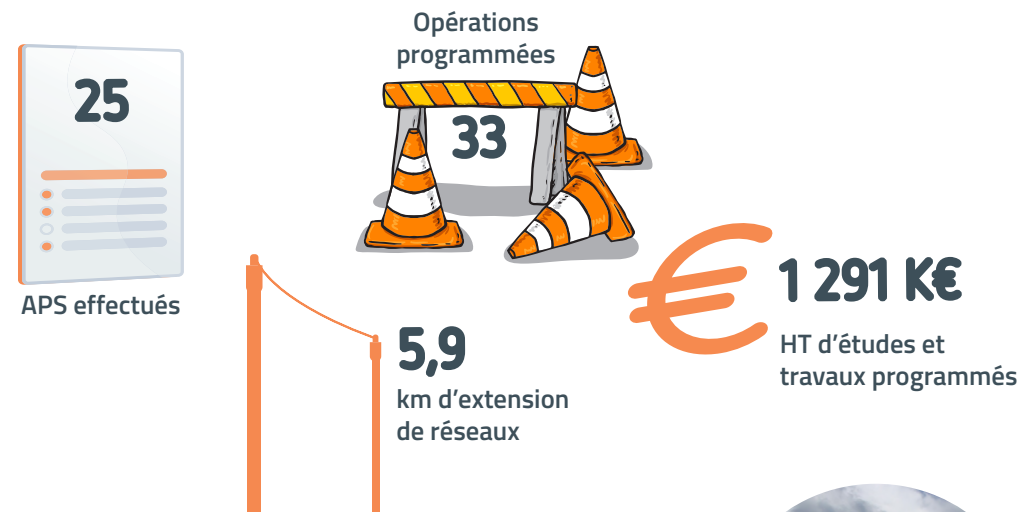
En complément, environ 610 mètre linéaire (ml) de réseau HTA souterrain seront réalisés. Un nouveau départ BT en câble 240 mm² alimentera un coffret implanté en limite de propriété. Enfin, les deux branchements existants seront repris afin de garantir la continuité de l'alimentation.

Coût investissement (HT)
142 619 €

Part TE38
142 619 €

TRAVAUX D'EXTENSION

TE38 réalise les extensions de réseau nécessaire pour alimenter les équipements publics ou agricoles en régime rural d'électrification, mais aussi en régime urbain lorsque TE38 perçoit l'accise sur l'électricité.



Commune de Pellafol

TE38 a été sollicité pour le raccordement électrique destiné à l'alimentation du réservoir d'eau.

Le projet a consisté à créer une extension significative du réseau basse tension, d'une longueur totale d'environ 900 mètres. Celle-ci relie le centre du hameau des Payas au réservoir situé en périphérie du village. Ce tracé a été défini de manière à assurer une alimentation fiable de l'ouvrage tout en intégrant les contraintes topographiques et environnementales du secteur.

Par ailleurs, au cours de la phase d'étude, il a été proposé à la commune de profiter de la présence du chantier et de l'ouverture de tranchée sur ce linéaire pour engager simultanément des travaux complémentaires. Ainsi, un enfouissement coordonné des réseaux électriques, de l'éclairage public et des télécommunications a été envisagé puis retenu sur une portion ciblée du tracé, permettant d'améliorer l'intégration visuelle des réseaux et de renforcer la qualité des infrastructures locales.



Coût investissement (HT)

214 484 €

Part TE38

206 814 €

Part commune

7 670 €

TE38 assure l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et accessoirement moyenne tension, à la demande des communes.

49

APS effectués

Opérations programmées

86

35

km de réseaux
enfouis

10 941 K€
HT d'études et
travaux programmés



La commune de Saint-Martin-le-Vinoux a saisi TE38 pour réaliser l'enfouissement de 600 mètres linéaires de réseaux publics d'électricité, ainsi que des réseaux de télécommunication Orange et fibre optique, situés rue du 16 août 1944.

Ce chantier a nécessité une gestion complexe des contraintes urbaines — notamment l'encombrement du sous-sol — et des contraintes de circulation, avec la mise en place de déviations pour le trafic routier et les lignes de bus, tout en assurant le rétablissement de la circulation sur chaque soir.

L'opération présentait une forte complexité technique, incluant la reprise des branchements des particuliers sur des terrains accidentés et difficiles d'accès, ainsi que l'encastrement de l'ensemble des coffrets électriques.

Elle a également impliqué un volet administratif et contractuel conséquent, avec 18 autorisations de reprise de branchements et 16 conventions de servitudes à établir.

Coût investissement (HT) 564 098 €

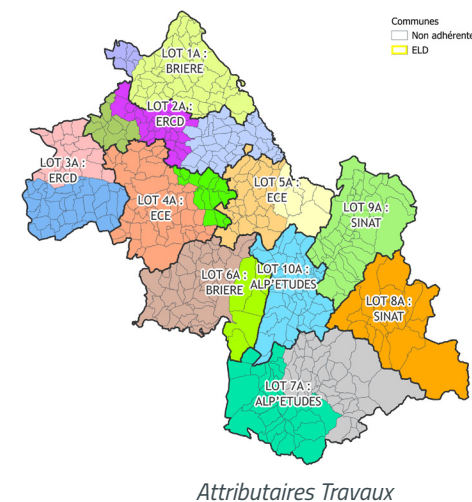
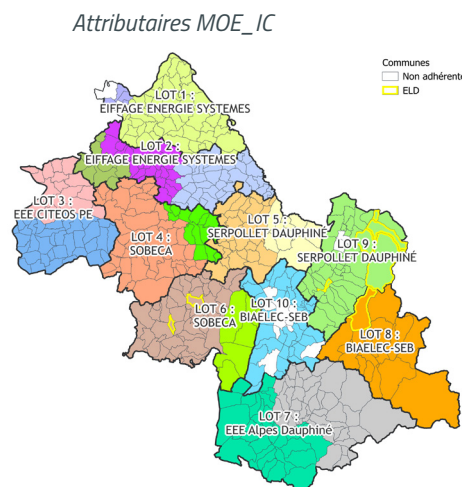
Part TE38
191 193 €

Part commune
372 905 €

- Renouvellement du marché accord-cadre Maitrise d'œuvre et travaux sur le réseau de distribution public d'électricité 2026-2029.

Le marché définit les conditions de réalisation des prestations de travaux, de maîtrise d'œuvre et des investigations nécessaires pour les ouvrages liés aux réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication. Plusieurs évolutions marquent ce nouveau marché. La rémunération de la maîtrise d'œuvre repose désormais sur le coût définitif du chantier et non plus sur un coût d'objectif. La gestion des diagnostics HAP et amiante est renforcée, avec la possibilité d'abandonner un chantier en cas de surcoût lié à la présence d'amiante. Les délais sont imposés par TE38, garantissant une organisation homogène. Les coefficients de difficultés de terrassement disparaissent, laissant aux entreprises la fixation des prix selon le terrain. La mise en place du progiciel SINFONI visant à améliorer le suivi et la coordination. Enfin, 11 accords-cadres mono-attributaires sont prévus pour la MOE_IC (10 lots géographiques et 1 technique) et 11 pour les travaux, dont un dédié aux opérations supérieures à 250 000 € HT.

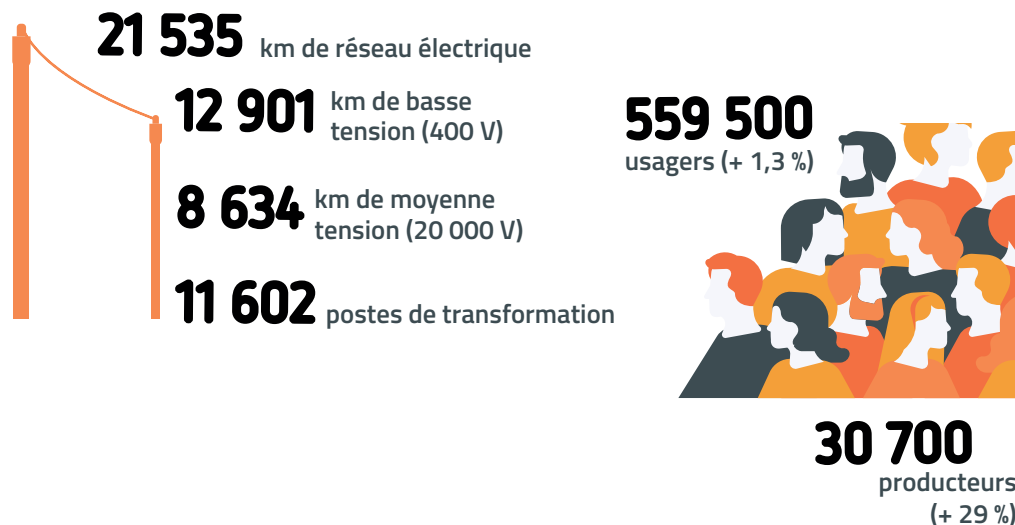
L'ensemble de ces évolutions vise à moderniser la structure contractuelle, à renforcer la maîtrise des coûts et des délais, et à optimiser la gestion technique et administrative des interventions sur les réseaux publics.



CONCESSION

TE38 confie la gestion du service public de distribution électrique à Enedis et de fourniture aux tarifs réglementés à EDF, tous deux en monopole. Dans ce cadre, il contrôle les concessionnaires dans le but d'analyser et rendre compte de la qualité du service public rendu aux usagers.

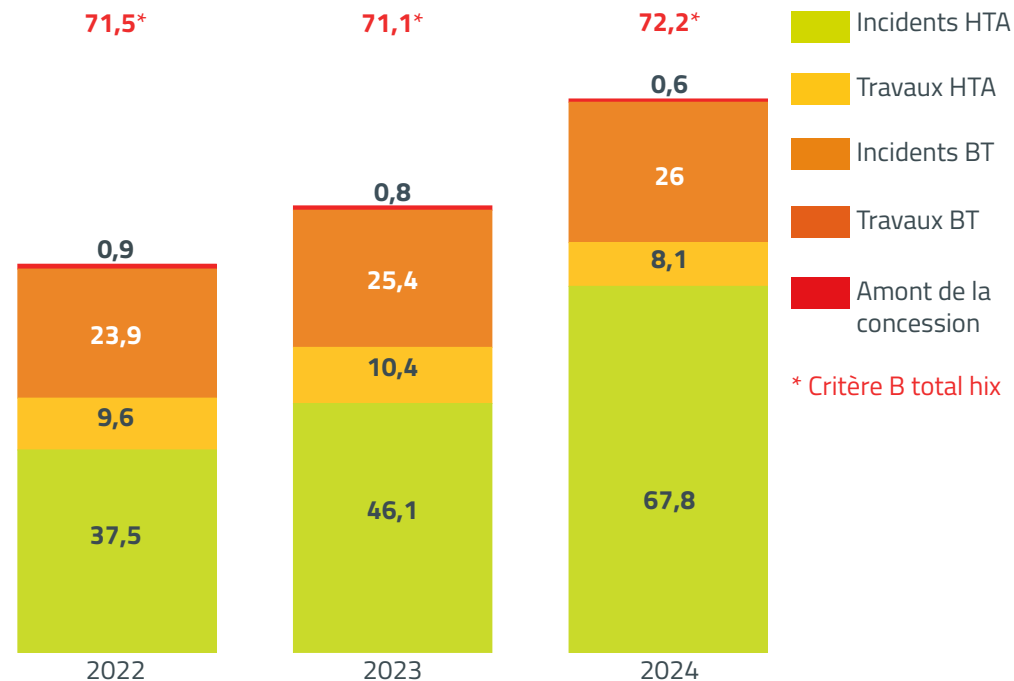
CHIFFRES CLÉS 2024



Un rapport de contrôle sera prochainement disponible sur le site internet de TE38. L'essentiel des données du service public de l'électricité a été adressé à chaque collectivité adhérente.

SUIVI DE LA QUALITÉ DU PRODUIT OU DE L'ÉLECTRICITÉ

La qualité de la fourniture, élément essentiel pour les consommateurs, s'analyse notamment à partir de la continuité de l'alimentation et de la tenue de tension.



Évolution du temps moyen de coupure par usager en min (hors incidents exceptionnels)



Poste sur poteau permettant de transformer la moyenne tension en basse tension.



Poste de transformation moyenne tension

CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

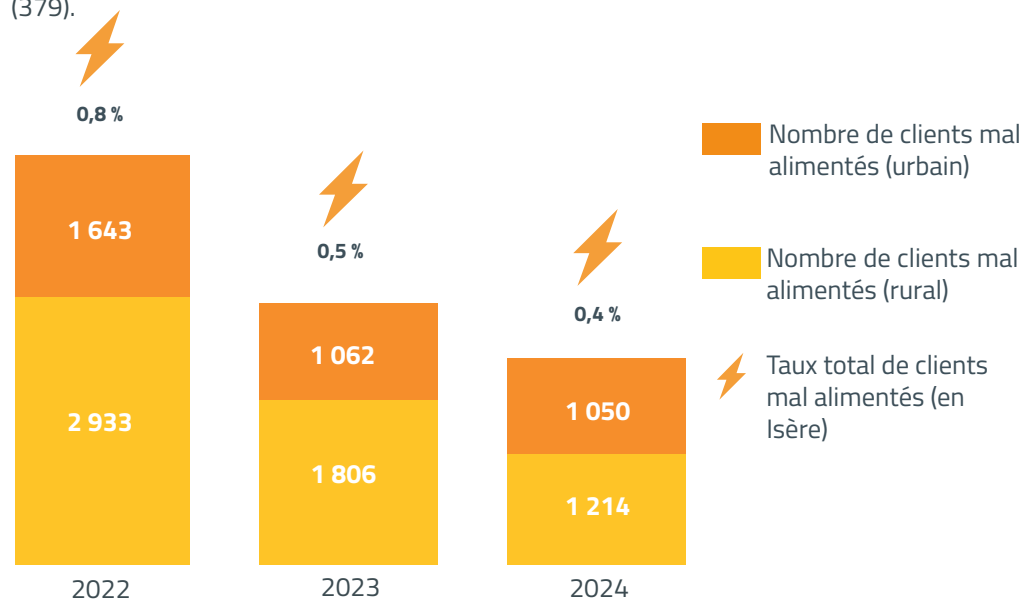
TE38 analyse l'indisponibilité de l'alimentation (coupures) en électricité des usagers par suite d'incidents sur les divers ouvrages, de fréquence et durée variables.

Le temps moyen de coupure par usager (critère B) est l'un des indicateurs suivis par le gestionnaire du réseau orientant les investissements. Dans le cadre du contrat de concession renouvelé en 2020, il fait l'objet d'un engagement à 15 ans sur des territoires diagnostiqués en écart.

En 2024, le critère B atteint 108,6 minutes, son plus haut niveau depuis 2020 et 26 minutes au-dessus de la moyenne des cinq dernières années. L'année est marquée par deux tempêtes majeures, Nelson en mars et Caetano en novembre contribuant chacune à environ 10 minutes sur le temps moyen de coupure. Trois épisodes orageux avec des vents violents en juin, août et octobre ajoutent au total 11 minutes de critère B.

TENUE DE TENSION

La tension d'alimentation d'un usager raccordé au réseau basse tension (BT) est de 230 V avec une tolérance de +/- 10 %. Tout dépassement des seuils risque d'endommager les appareils électriques chez l'utilisateur. Il nécessite une intervention du gestionnaire de réseau, soit pour procéder à des actes d'exploitation, soit pour investir dans le renforcement du réseau. TE38 est maître d'ouvrage et financeur de ces travaux sur les communes rurales (379).



Évolution du nombre et du taux d'usagers mal alimentés



Le nombre de clients considérés comme mal alimentés (CMA) s'élève à 2 264, soit 0,4 % du total, en baisse de -21 % par rapport à 2023.

À noter : ce chiffre ne prend pas en compte les éventuelles élévations de tension au-delà de 10 % dues à la production décentralisée d'électricité essentiellement le photovoltaïque.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS ENEDIS

La programmation des investissements d'ENEDIS élaborée en lien avec TE38 permet de planifier les travaux réalisés par Enedis dans le temps afin de maintenir et améliorer la performance du réseau. Une partie de ces investissements fait l'objet d'un engagement contractuel renouvelé tous les cinq ans.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2029

Le Schéma Directeur des Investissements est décliné chaque année dans les programmes annuels d'investissement d'ENEDIS, contrôlés par TE38.

UN ENGAGEMENT DE 40 M€ (+5 %/PPI#1)

Fiabilisation des lignes HTA..... 29 M€

24 M€ dédiés aux expositions climatiques (+30 %)

5 M€ dédiés à la Rénovation programmée (RP) **nouveau**

Remplacement d'anciennes technologies..... 6,5 M€

5,5 M€ dédiés aux câbles HTA (+5 %)

1 M€ dédié aux fils nus (-9 %)

Renforcement..... 3,5 M€

1,4 M€ dédiés au traitement des contraintes HTA (-85 %)

2,1 M€ dédiés au traitement des contraintes BT

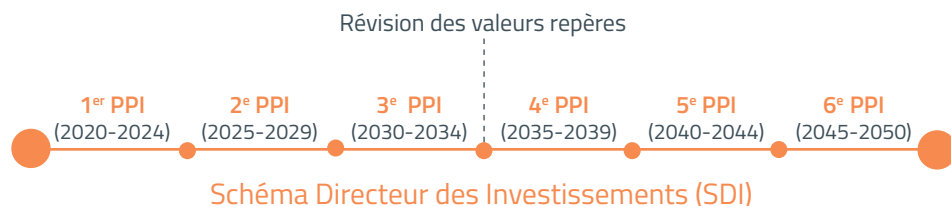
Pilotage du réseau..... 1 M€

OMT (Organe de Manœuvre Télécommandé)



Le deuxième PPI pour la période 2025-2029 renforce significativement les investissements dédiés à la fiabilisation des lignes moyenne tension face aux aléas climatiques, représentant 72 % du montant total, soit une hausse de 14 points. Il réduit en revanche les renforcements, qui ne représentent plus que 8,75 % du programme, en baisse de 21 points.

Globalement, le montant s'établit à 40 M€, en hausse de 5 % par rapport au précédent. Une vigilance particulière devra être portée au suivi des indicateurs techniques, au regard des retours d'expérience passés mettant en évidence un décalage temporel avec les données financières, ainsi que la multiplicité des finalités pour une même opération déclarée au programme.



FAITS MARQUANTS 2025

LA RÉGULARISATION DES REDEVANCES D'UTILISATION DES APPUIS DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Le nombre d'appuis facturés (« appuis communs ») auprès des opérateurs de communication électronique sur la période 2023/2024 s'élève à 7 458.

TEMPS FORTS

● Signature du deuxième Programme Pluriannuel d'Investissements 2025-2029

Ce document, élaboré suivant la méthodologie, défini dans le contrat de concession, notamment à partir de la mise à jour du diagnostic technique, du bilan des objectifs techniques et financiers du 1^{er} PPI, du temps de coupure sur les communes en écart a été signé en mai 2025.

● Contrôle des concessions

Contrôle quotidien et audit des concessionnaires EDF et ENEDIS le 16 juin, 3 et 4 juillet 2025, rencontres régulières avec 6 réunions, présentation des programmes de travaux et des plans annuels d'investissements permettant un suivi du PPI.

● Inventaire des besoins d'électrification (communes rurales), gestion des crédits du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification Rurale (FACÉ)

TE38 participe tous les deux ans à l'inventaire FACÉ permettant d'identifier les besoins sur les communes rurales du département. Cet exercice détermine la dotation versée au département (5,228 M€ en 2025).

TE38 est désigné mandataire des AODE iséroises pour la coordination des crédits FACÉ, évitant ainsi la minoration de la dotation départementale prévue en 2025.

● Conférences loi NOME (27 février, 16 décembre 2025)

Organisation, sous l'égide de la préfecture de l'Isère de deux conférences, consacrées aux investissements sur les réseaux de distribution d'électricité réunissant les autorités organisatrices - TE38, Grenoble Alpes Métropole – ainsi que le gestionnaire de réseau : Enedis.



DISTRIBUTION DE GAZ

Propriétaire des réseaux publics de distribution de gaz, TE38 veille au bon accomplissement des missions de service public des concessionnaires. En 2025, TE38 agit sur le territoire de 145 communes avec 82 183 usagers.

CONCESSION

TE38 confie la gestion du réseau de distribution gazier à GRDF en monopole ainsi qu'à GreenAlp et Primagaz en délégation de service public.

CHIFFRES CLÉS 2024

2 098 km
de réseau gazier

1 953 GWh
énergie acheminée

82 183
usagers



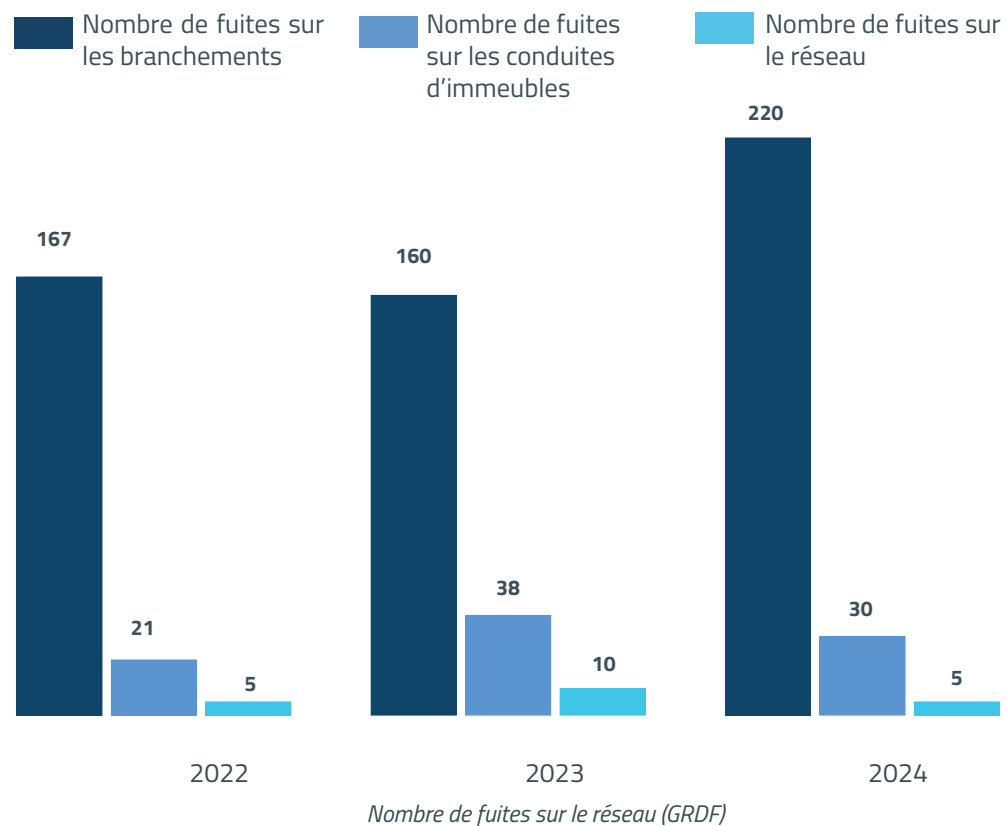
Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur le site internet de TE38.

SÉCURITÉ DES OUVRAGES

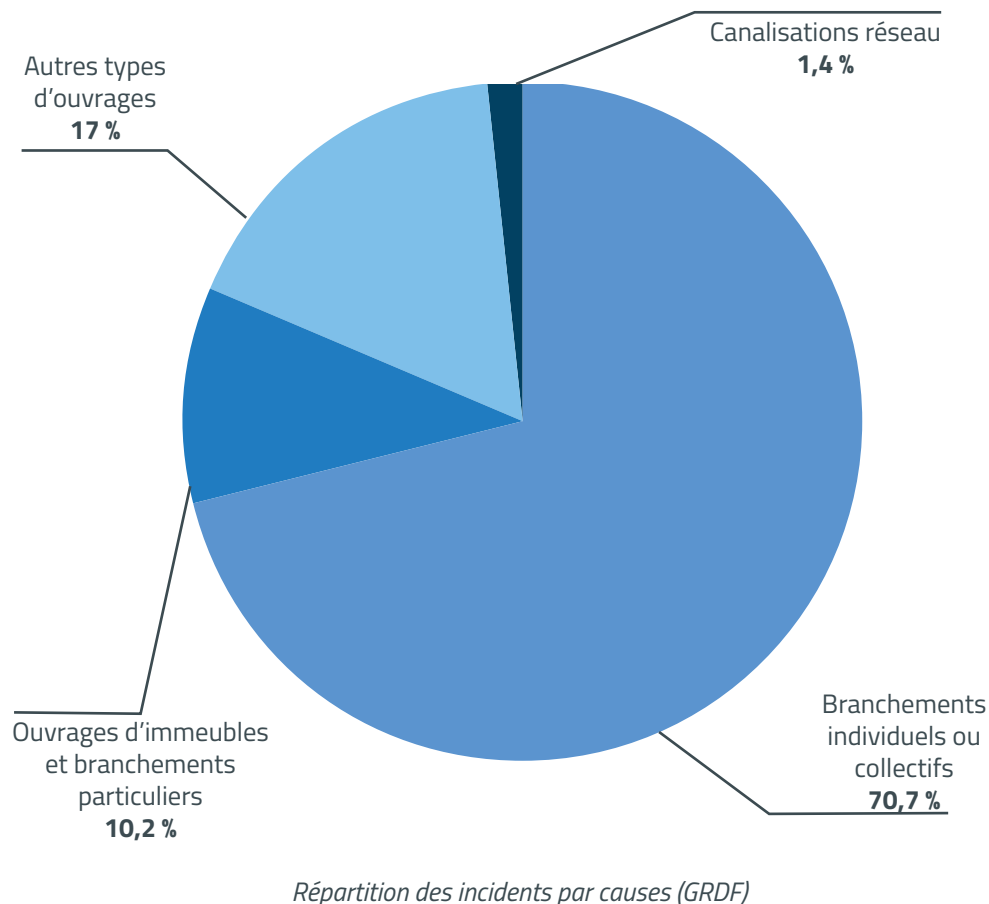
Afin d'évaluer la sécurité des ouvrages, les concessionnaires restituent, à la demande de TE38, des indicateurs d'évaluation, les actions de surveillance et de maintenance. Des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques lors de travaux à proximité des ouvrages sont régulièrement organisées par TE38 et les gestionnaires de réseaux.

TAUX DE FUITE

Cet indicateur révèle le résultat de l'activité de recherche systématique de fuites sur les ouvrages concédés.



En 2024, GRDF a surveillé 694 km de réseaux (+225 km/2023) soit 37 % du linéaire conduisant à détecter 31 fuites (+16/2023). Ces résultats sont en deçà du taux moyen de fuites observé sur un panel de plusieurs concessions.

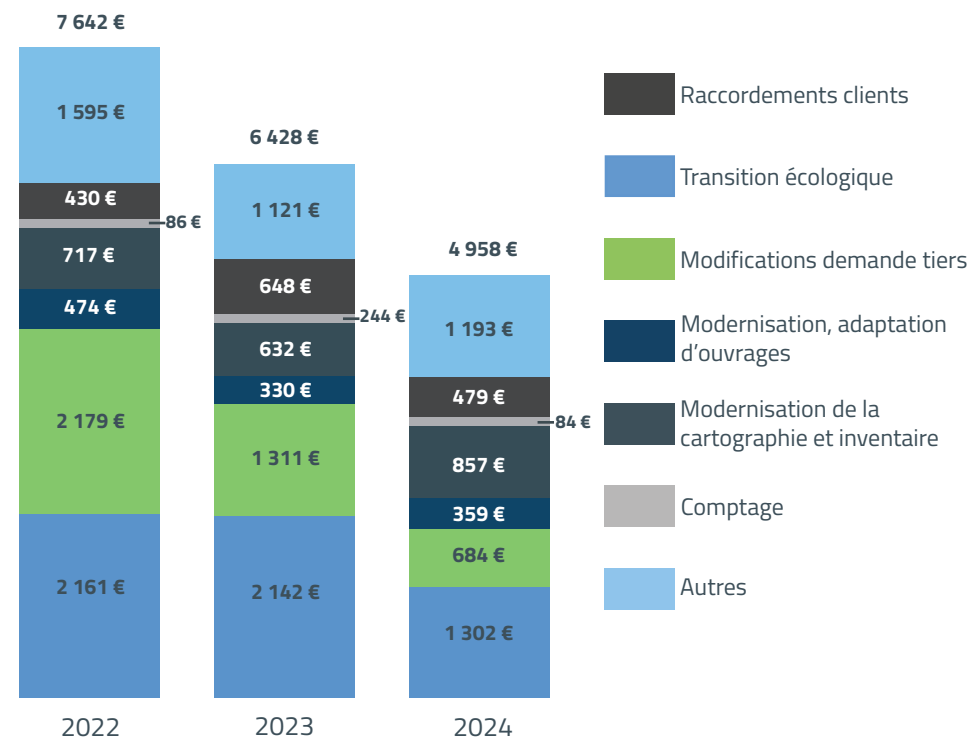


En 2024, 656 incidents ont été enregistrés sur les ouvrages GRDF, soit une baisse de 5 % par rapport à 2023. Les indicateurs restent inférieurs à la moyenne observée sur d'autres concessions. Les branchements anciens, mal inventoriés ou partiellement renseignés, concentrent l'essentiel des incidents, notamment lors de travaux de voirie (50 % des dommages sur 2021-2023).

La réglementation de 2021 impose désormais de sécuriser ces ouvrages par un dispositif de coupure mécanique ou un meilleur géoréférencement. À l'inverse, les ouvrages récents exploités par GreenAlp et Primagaz, bien localisés et équipés, présentent un niveau de sinistralité très faible.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Le contrôle annuel sur les investissements portés par les concessionnaires sur les biens concédés permet de garantir la sécurité et la qualité de service aux usagers.



Les investissements réalisés par GRDF en 2023 et 2024 atteignent 6,2 M€ et 5 M€ en recul de 35 % par rapport à 2022 (7,6 M€), principalement en raison d'une forte baisse des raccordements d'installations de production de gaz vert. Les investissements de modernisation des ouvrages s'élèvent à 857 k€, en hausse de 35 % en lien avec la réglementation (400 k€ versus 150 k€ en 2023). Parmi les autres concessionnaires, seul GreenAlp a engagé des investissements, pour un montant de 65 k€ en lien avec quatre raccordements. Primagaz n'a réalisé aucun investissement sur l'exercice.

L'injection de biogaz dans les réseaux nécessite de nouvelles infrastructures pour raccorder les installations. TE38 accompagne l'émergence des projets et apporte son appui sur les dossiers d'implantation de nouveaux sites.

L'Isère compte actuellement 15 sites de production, dont 3 mis en service en 2025 d'une capacité de production totale de 256 GWh/an.

(source open data GRDF mise à jour 2025)

TEMPS FORTS

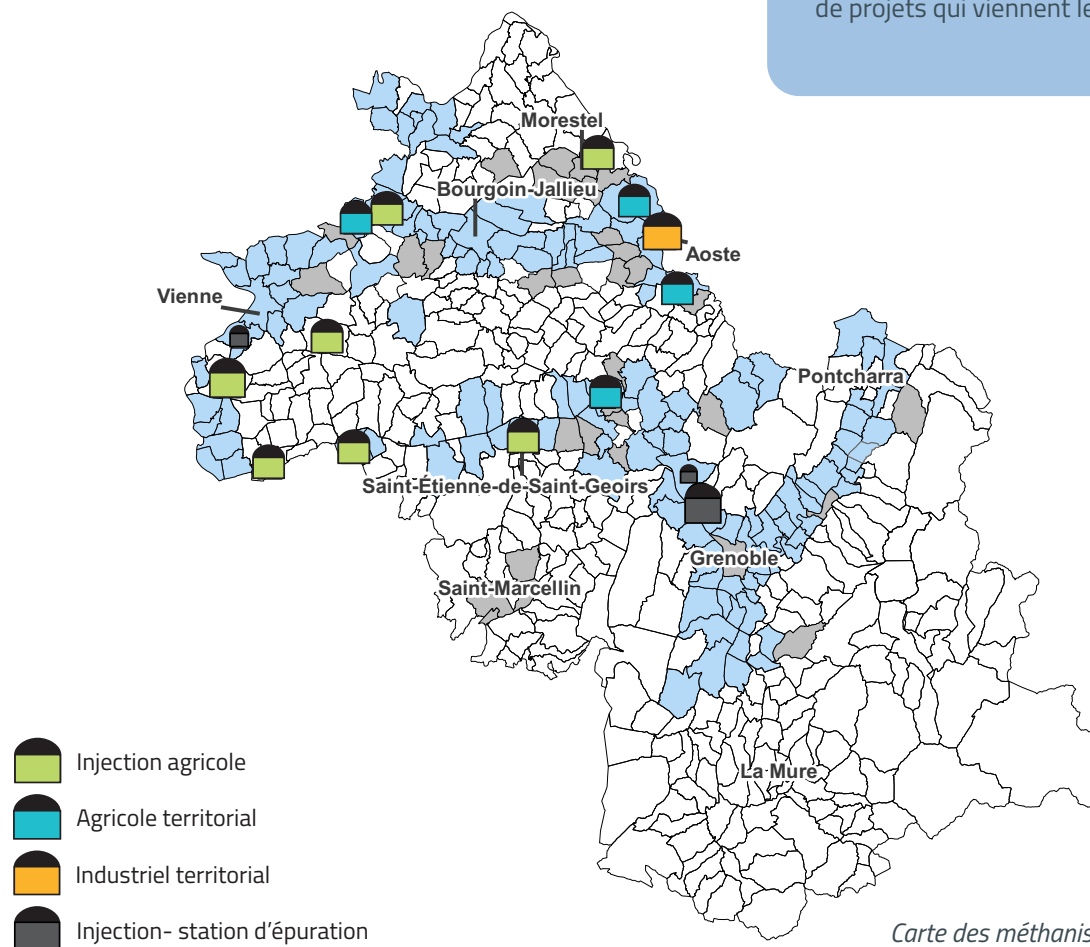
● Contrôle des concessions

Audit des concessionnaires :

- GRDF 23-24 septembre
- Primagaz 29 septembre
- GreenAlp 3 octobre

● Comité technique départemental biogaz

TE38 participe aux réunions conduites sous l'égide des services de l'État (DDT) relatives au suivi des projets de méthanisation en présence des financeurs institutionnels, de la chambre d'agriculture et de GRDF. Des recommandations sont formulées aux porteurs de projets qui viennent les présenter. Le comité s'est réuni à trois reprises en 2025.



Carte des méthaniseurs en Isère



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Châtel-en-Trièves

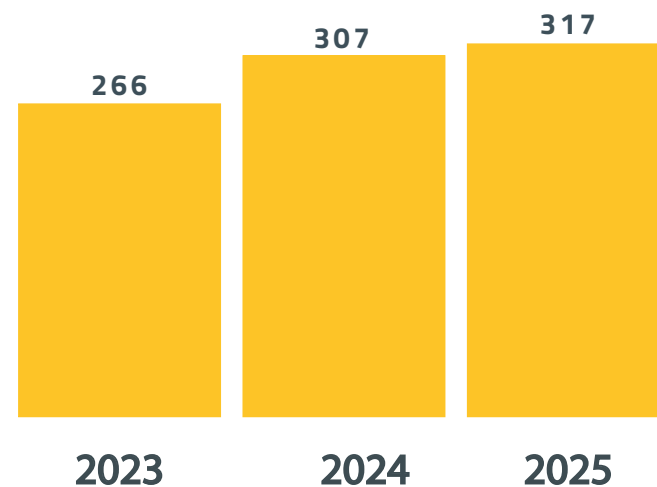
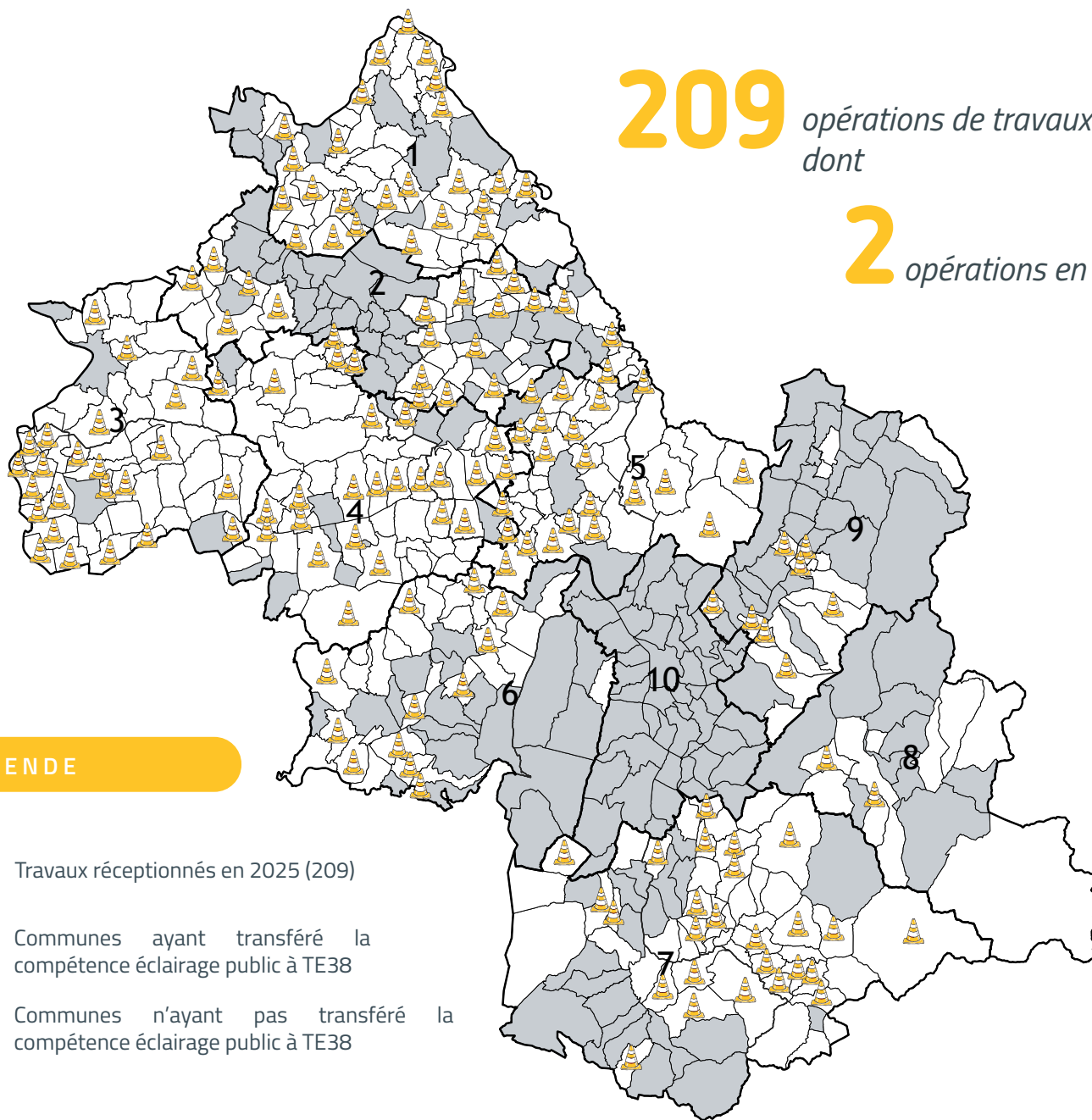
Dans le cadre du transfert de compétence proposé, TE38 gère pour le compte des communes le réseau d'éclairage public. En 2025, 10 communes ont transféré la compétence à TE38 portant ainsi le territoire d'intervention de TE38 à 317 communes au 31 décembre 2025.

TRAVAUX TE38

TE38 réalise l'ensemble des travaux sur le réseau en concertation avec les communes.

209 opérations de travaux réalisées par TE38 en 2025
dont

2 opérations en délégation de maîtrise d'ouvrage



Évolution du nombre de transferts
(au 31 décembre de l'année N)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC

La rénovation énergétique du parc géré par TE38 est un enjeu central pour maîtriser le budget des collectivités et répondre aux objectifs de développement durable.

CHIFFRES CLÉS 2025



5 806 points lumineux
remplacés



406 kW déposés
générant

1,7 GWh
d'économie d'énergie



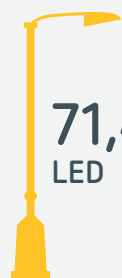
8 % de
renouvellement

ÉTAT DU PATRIMOINE TE38



72 460 points lumineux
(+3,6 % par rapport à 2024)

Répartition des sources



71,4 %
LED



1,5 %
Ballons fluo



0,5 %
Luminaires
Boules



26,6 %
autres



Commune de Pont-en-Royans

Mise en lumière architecturale : les maisons suspendues

Dominant les berges de la Bourne, au pied du Vercors, les maisons suspendues forment l'un des sites les plus emblématiques de l'Isère, élu « plus beau village de l'Isère » en 2021. L'ancienne installation d'éclairage, vétuste et hors service, a été remplacée par des projecteurs « gobo » utilisant une anamorphose. Cette technologie permet de n'éclairer que les façades, sans intrusion lumineuse à l'intérieur des bâtiments, supprimant ainsi toute pollution lumineuse et renforçant l'illusion de véritables maisons suspendues. Cette intervention offre une mise en lumière précise, élégante et parfaitement respectueuse du site.

Matériel : 7 X projecteurs Gobo 2 700K – 52W – angle 28° / 1 x projecteur Gobo – 3 000K – 52W – angle 51°

Analyse énergétique : dépose = 1 750W / Pose = 416 W

Coût investissement (HT)
40 714 €

Part TE38
26 464 €

Part commune
14 250 €

DIAGNOSTICS

TE38 propose à ses adhérents un diagnostic complet de leur patrimoine permettant de réaliser un inventaire exhaustif des équipements et de définir un programme de travaux.

En 2025, **6 collectivités** ont pu bénéficier de ce diagnostic sur leur patrimoine avec 56 armoires et 803 points lumineux analysés. À la suite de ce diagnostic, 100 % des communes bénéficiaires ont transféré la compétence à TE38 pour gérer leur parc d'éclairage public.

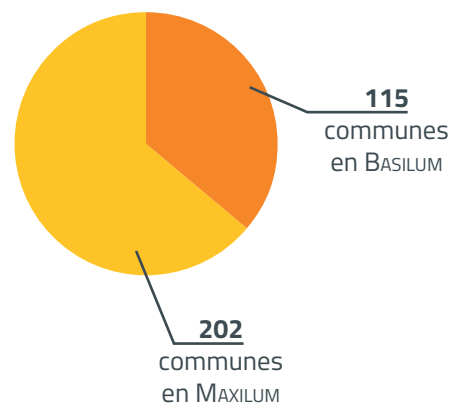
MAINTENANCE & ENTRETIEN

TE38 assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble des biens mis à sa disposition, à titre préventif, et curatif. Les communes peuvent opter pour deux niveaux de maintenance en fonction de leur besoin.

CHIFFRES CLÉS 2025

 **3 811** interventions curatives,
dont **42** mises en sécurité à la suite de sinistres

Niveau de maintenance des communes



TEMPS FORT

L'objectif fixé par le Président de TE38, visant à atteindre 70 % de luminaires LED sur l'ensemble du département de l'Isère, a désormais été pleinement atteint, puisque, dès novembre 2025, 71,4 % du département de l'Isère était équipé de cette technologie.

Grâce à une mobilisation coordonnée des collectivités, des équipes techniques et des partenaires locaux, la modernisation du parc d'éclairage public a pu être menée avec efficacité. Cette transition vers la technologie LED permet non seulement de réduire significativement la consommation énergétique du territoire, mais aussi d'améliorer la qualité de l'éclairage et de diminuer l'empreinte environnementale.

L'atteinte de ce seuil marque une étape majeure dans la stratégie énergétique de l'Isère et témoigne de l'engagement de TE38 en faveur d'un développement durable et responsable.

GÉORÉFÉRENCEMENT

Le géoréférencement des réseaux d'éclairage public en classe A est une obligation légale. L'échéance pour les communes hors unité urbaine est fixée à 2026.

En 2025, 75 503 € TTC ont été investis par TE38 pour géoréférencer **37 communes**. Depuis le début du géoréférencement, 1,48 M€ ont été investis auxquels se sont ajoutés 536 000 € de contrôles.

LÉGENDE

Géoréférencées

Communes en unité rurale

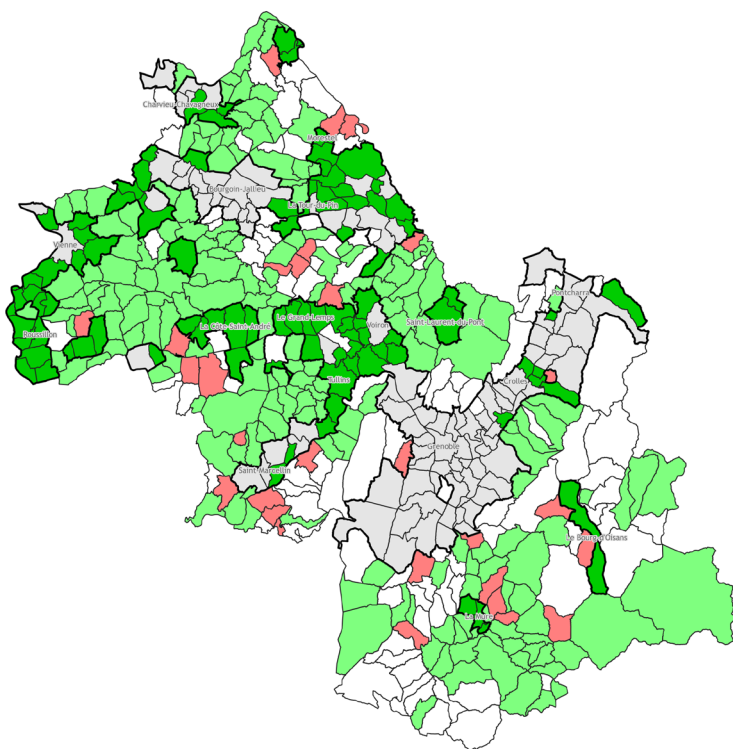
Communes en unité urbaine

À géoréférencer

Communes en unité rurale

Communes urbaines non concernées

Communes rurales non concernées



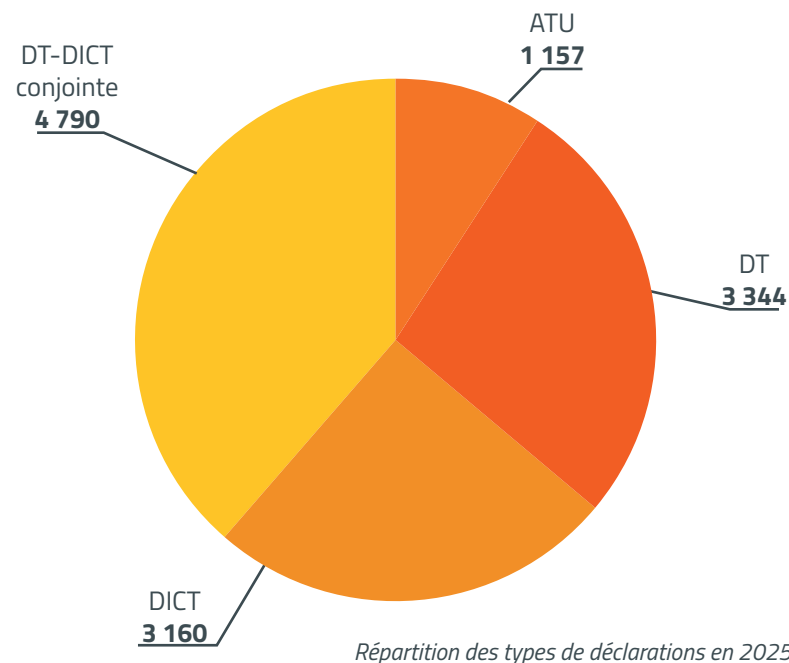
RÉPONSES AUX DT-DICT

En tant qu'exploitant de réseau, TE38 assure le traitement des réponses aux DT/DICT/ATU* conformément à la réglementation en vigueur.

CHIFFRES CLÉS 2025

€ 28 800 €
TTC dépensés

✓ 12 451
réponses soit plus de 34
par jour



Le nombre de DT-DICT traitées par TE38 est en moyenne de 34 par jour en 2025.

* DT : Déclaration de Travaux / DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux / ATU : Avis de Travaux Urgents



BÂTIMENTS PUBLICS

TE38 accompagne les collectivités dans la performance énergétique de leurs bâtiments publics : réduction des consommations d'énergie, rénovation des bâtiments, suivi et pilotage par capteurs connectés.

BATIWATT

2025 a été l'année charnière entre le dispositif de Conseil en Énergie Partagé qui s'est achevé au 31 décembre et la mise en place du nouveau dispositif BatiWatt.

CHIFFRES CLÉS 2025

58 collectivités

ont intégré au 1^{er} janvier 2026 le programme BatiWatt

dont **4** EPCI



1 085

bâtiments suivis

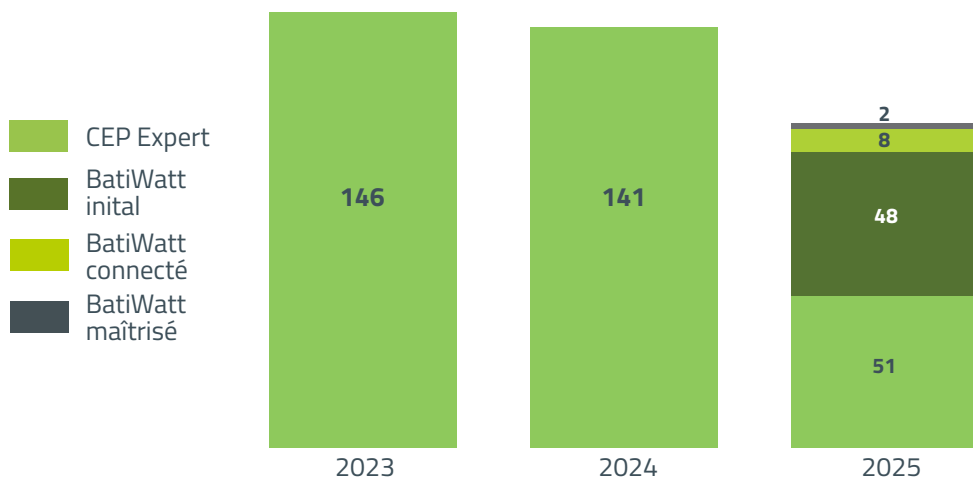


51 collectivités

ont bénéficié de la dernière année du dispositif CEP sans s'être positionnées sur BatiWatt



La diminution du nombre de bâtiments suivis s'explique par le fait que certaines collectivités arrivées en fin de mission disposaient d'un patrimoine bâti considérable. Parallèlement, le patrimoine de certaines communes ayant adhéré au cours du dernier trimestre n'a pas encore pu être pleinement comptabilisé.



Évolution du dispositif CEP/BatiWatt : adhésion des collectivités au service



Commune de Montagnieu

La mairie de Montagnieu (1 202 habitants) a adhéré au service BatiWatt le 1^{er} mai 2025 avec pour objectif d'identifier les bâtiments concernés par le décret BACS et de déterminer leur classement initial.

Suite à la visite des 3 bâtiments (Mairie, école et salle des fêtes), ces bâtiments ne sont pas concernés par ce décret, toutefois la mission a permis d'identifier qu'ils étaient

soumis à d'autres réglementations : le Décret Éco Énergie Tertiaire et le décret sur la qualité de l'air intérieur dans l'école.

Réalisations 2025 :

- Premières campagnes de mesures de température et de qualité de l'air dans l'école
- Identification des dysfonctionnements
- Mise en place du suivi des consommations sur l'ensemble des bâtiments

Prévisions 2026, proposition de préconisations de travaux :

- Engager la déclaration de consommation sur OPERAT pour le décret Éco Énergie Tertiaire

Mise en place d'une petite gestion technique centralisée en lien avec l'entreprise de maintenance dans l'école afin de pouvoir piloter le bâtiment.

PROGRAMME ACTEE CHÊNE

Dans la continuité du programme ACTEE Sequoia mis en place par la FNCCR et permettant de financer des études et audits énergétiques, TE38 a déposé une candidature au programme ACTEE Chêne en partenariat avec l'AGEDEN, le SDIS 38 et la communauté de communes de SMVIC.

Le programme prévoit la réalisation de 161 études (diagnostic, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage...), 4.5 postes d'économies de flux et du matériel de mesure, pour un montant de 2,1 millions de dépenses financés à hauteur de 1.15 million d'euros.

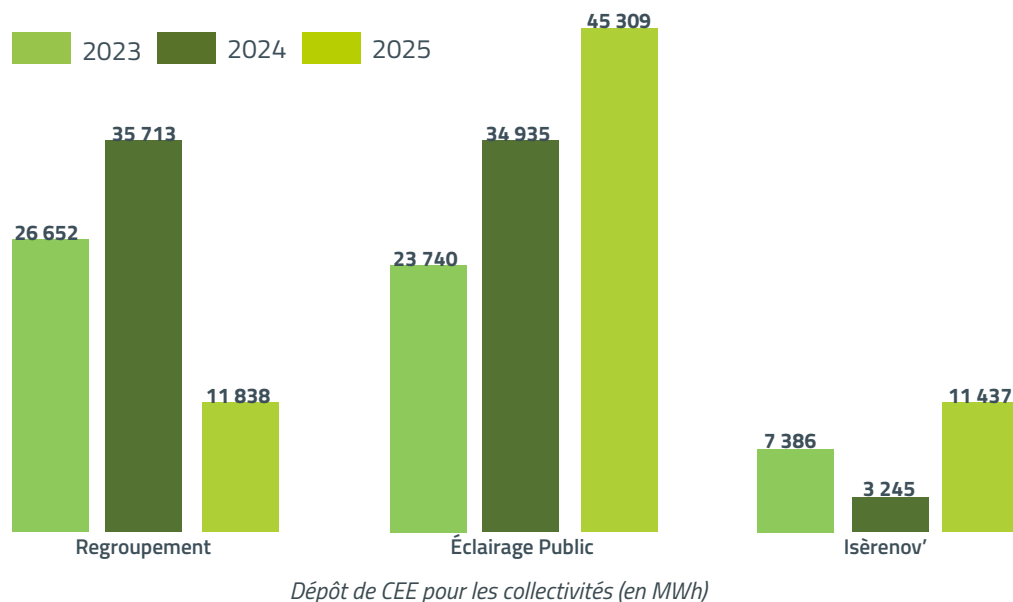
Une première demande de versement a été réalisée pour le financement de 40 études énergétiques pour un montant de 252 k€ de subvention au bénéfice de 21 collectivités et de 40 k€ au bénéfice de TE38 et de l'AGEDEN pour les salaires des économistes de flux (4 ETP et l'acquisition de matériel de mesure).

VALORISATION DES CEE

TE38 poursuit sa mission de mutualisation des CEE générés par les travaux de rénovation énergétique des collectivités.

LES DÉPÔTS DE CEE EN 2025

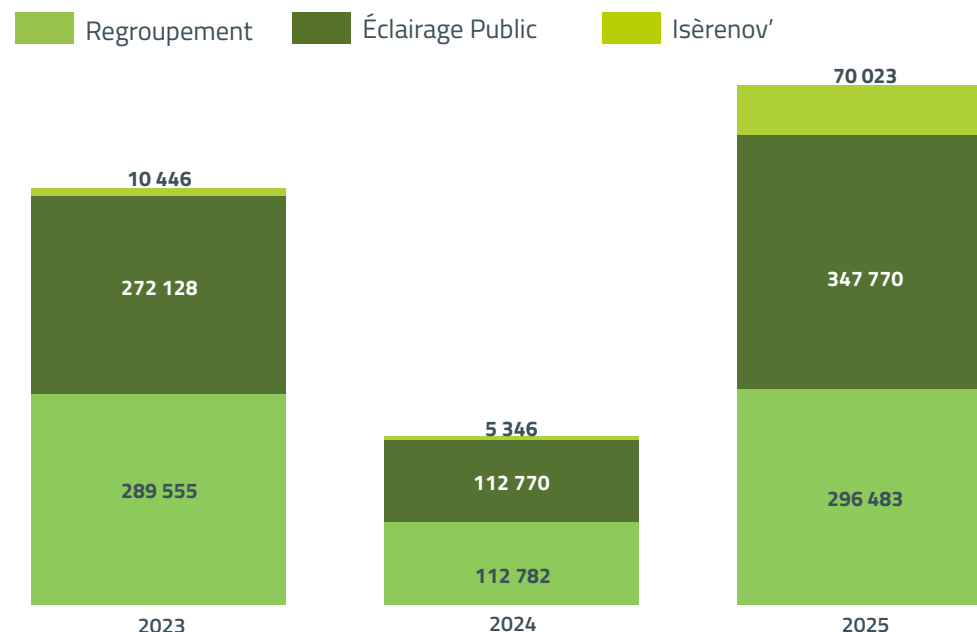
En 2025, TE38, en partenariat avec les autres Syndicats départementaux d'Énergie de TEARA – Territoire Énergie Auvergne Rhône Alpes- a réalisé 9 dépôts de dossiers. Le volume global de CEE déposé en 2025 pour les collectivités iséroises s'élève à 68 584 MWhcumac*.



14 collectivités ont participé à des regroupements de CEE pour 44 postes de travaux. Ce dispositif est en forte baisse, les collectivités éligibles s'orientant plus vers le programme Iserénov' (27 collectivités pour 51 opérations valorisées en 2025). À noter qu'en 2025, plusieurs fiches standardisées ont été supprimées ou modifiées par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat introduisant des critères techniques plus restrictifs et rendant ainsi certaines opérations inéligibles.

LES VENTES RÉALISÉES EN 2025

TE38 a réalisé 2 ventes pour un volume global de 86 368 819 KWhcumac* et une recette globale de 714 420 €



Évolution des ventes de CEE

REVERSEMENT AUX COLLECTIVITÉS

La valorisation des CEE dans le cadre d'opérations de regroupement a permis de récupérer près de 296 500 € dont 235 950 € ont été redistribués aux 20 collectivités participantes et 60 500 € conservés par TE38 au titre des frais de gestion.

À noter que le Conseil départemental de l'Isère a été associé à une vente groupée portée par TE38 en septembre 2025 et a bénéficié d'une offre à 9 €/ MWh et d'une recette de plus de 584.5 k€. Ce volume n'apparaît pas dans les graphiques ci-dessus, car si la négociation a été portée par TE38, la transaction se fait directement entre l'acheteur et le détenteur des CEE.

*cumac : cette abréviation provient de la contraction des mots « cumulée » et « actualisée » et fait référence à l'unité de qualification d'un kWh dans le cadre du calcul des CEE.

SUBVENTION ISÈRENOV'

En 2025, 51 collectivités ont bénéficié du programme Iserénov' pour financer 102 postes de travaux représentant plus de 1,8 million d'euros d'investissement en faveur de la rénovation énergétique.

Le montant de l'aide programmée en 2025 s'élève à 629 618 €.

CHIFFRES CLÉS 2025

629 k€
de subventions
attribuées



1,8 M€
de travaux réalisés
par les collectivités

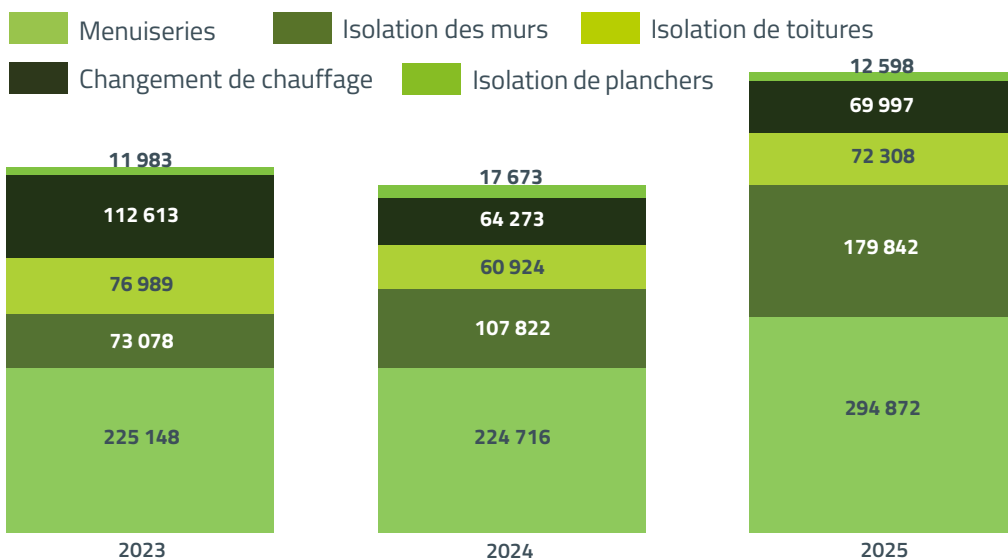


51 collectivités
financées

ISERÉNOV'
par TE38



102
projets
financés



Mobilisation du fonds Isèrenov' par nature de travaux



EXEMPLE DE TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

Commune de Saint-Albin-de-Vaulserre

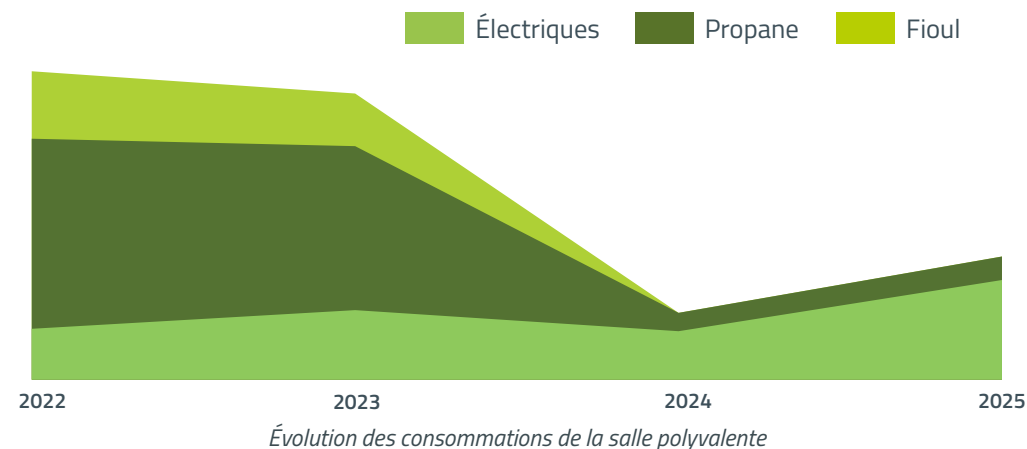
La commune de Saint-Albin-de-Vaulserre a rénové un logement communal. Elle a réalisé l'isolation des murs, des fenêtres et a remplacé le chauffage électrique radian par une pompe à chaleur. Le montant des travaux s'est élevé à 32 k€ et le projet a bénéficié d'une aide de plus de 15 k€ (47 %).



EXEMPLE D'ÉCONOMIES RÉALISÉES EN 2025

Commune de Val-de-Virieu

La commune de Val-de-Virieu a rénové sa salle polyvalente en intervenant sur les fenêtres (2023), l'isolation des murs et de la toiture (2024) en bénéficiant du dispositif Iserénov'. Ces travaux ont permis de réduire la consommation d'énergie de 40 %. La commune a poursuivi son programme de rénovation en 2025 en changeant son système de chauffage au fioul par une pompe à chaleur.



Évolution des consommations de la salle polyvalente



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Brezins

TE38 s'engage fortement en faveur du développement de la production d'énergies renouvelables en Isère.

ACCOMPAGNEMENT TE38

En réponse à la forte hausse du prix de l'électricité, le gouvernement a mis en place fin 2021, un cadre réglementaire et financier permettant d'accélérer fortement le développement des énergies renouvelables électriques. La production d'électricité photovoltaïque a ainsi vu sa puissance doubler en 4 ans. En 2025, l'État a réformé ce dispositif afin qu'il s'adapte davantage au marché de l'énergie en introduisant plus de volatilité sur les tarifs de rachat et une perte de visibilité pour les porteurs de projet.

Les collectivités décident de plus en plus de valoriser l'énergie produite en autoconsommation dans leurs propres bâtiments. À cet effet, TE38 a accompagné la communauté de communes du Grésivaudan pour l'aider à optimiser le périmètre de son opération d'autoconsommation « patrimoniale » et choisir parmi plus de 300 compteurs les points de consommation les plus adaptés à sa future production.

CHIFFRES CLÉS 2025

14 collectivités
accompagnées



8
bilans de
fonctionnement des
installations



3 EPCI et
2 communes accompagnés
pour dimensionner des
opérations d'autoconsommation
collective patrimoniale



SITES ISOLÉS



Refuge des moutierres - Mizoën

Le refuge des moutierres est un refuge communal situé sur le plateau d'Emparis (Mizoën). Pour son alimentation en électricité, le site était équipé, depuis 2011, d'une centrale photovoltaïque de 3 kWc avec un parc de batterie de 850 Ah. L'augmentation des besoins en électricité du refuge, conjuguée à une baisse de la performance de l'installation vieillissante, a amené la commune à prendre contact avec TE38 pour renouveler l'installation et en augmenter la capacité.

TE38 a installé une nouvelle centrale de 4,250 kWc avec un parc de batterie de 1 990 Ah, soit 2.3 fois plus d'énergie disponible.

Ce nouvel équipement est désormais intégré à la concession et géré par Enedis.

Coût investissement (HT)

74 650 €

FACE

57 125 €

Part commune

3 244 €

Part TE38

14 281 €

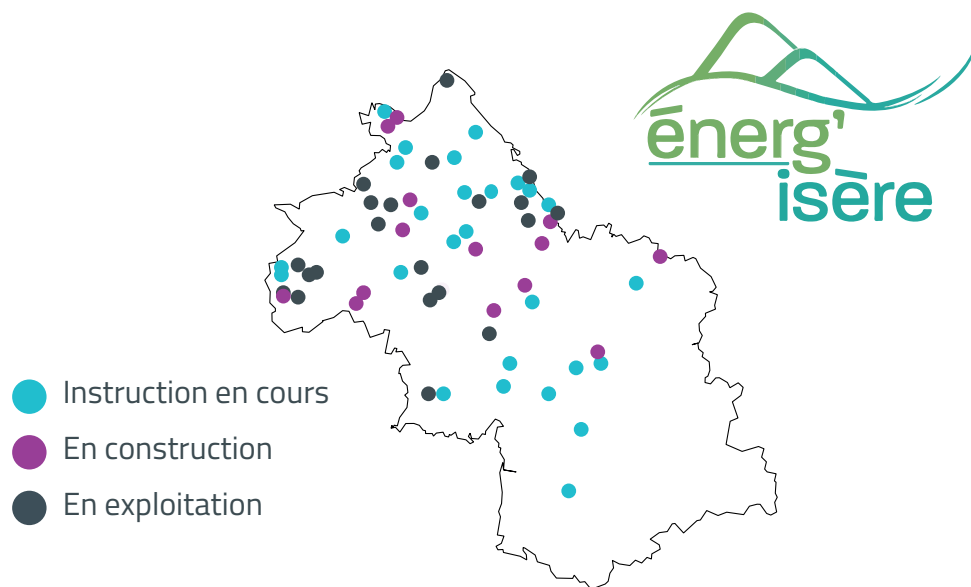


Installation d'une nouvelle centrale photovoltaïque

SEM ENERG'ISÈRE

La SEM Energ'isère, créée à l'initiative de TE38, a pour vocation de développer des projets d'énergies renouvelables. En tant qu'actionnaire de cette dernière, TE38 contrôle son activité.

La SEM (Société d'Économie Mixte) exploite actuellement vingt-trois sites (22 MWc), tandis que quinze autres sont en cours de construction (11 MWc) et quatre-vingts sont en phase de développement (40 MWc).



En 2025, la SEM Énerg'isère a poursuivi le développement de projets photovoltaïques structurants au service des territoires. L'année a été marquée par le démarrage des travaux du projet Alp'Cœur Énergie à l'automne 2025, une centrale photovoltaïque au sol de 5 MWc en Savoie, portée avec Enercoop, les collectivités locales et plusieurs SEM partenaires. Ce projet d'envergure illustre la capacité d'Énerg'isère à fédérer des acteurs publics et coopératifs autour d'opérations ambitieuses contribuant concrètement à la transition énergétique.

Parallèlement, de nombreuses installations ont été mises en service ou livrées au cours de l'année 2025, confirmant le rythme soutenu d'activité de la SEM. Plusieurs projets

d'ombrières photovoltaïques ont ainsi été réalisés à Brézins (300 kWc), Artas (450 kWc) ou La Tour-du-Pin (500 kWc), tandis que le boulodrome photovoltaïque de Poliènas, inauguré à l'été 2025, développe une puissance de 400 kWc. À Domène, des ombrières construites en 2025 sur le boulodrome, les terrains de tennis et le parking communal, pour une puissance totale de 416 kWc, seront mises en service dans les prochains mois. La centrale photovoltaïque au sol de La Claix du Soleil à Saint-Romans (1,6 MWc), codéveloppée avec Enercoop, est quant à elle entrée en service en novembre 2025.

Ces réalisations s'inscrivent toutefois dans un cadre réglementaire devenu incohérent. Alors que la loi APER de mars 2023 appelait à accélérer massivement le déploiement des énergies renouvelables, l'arrêté tarifaire S21 publié en mars 2025 marque un coup d'arrêt brutal pour la filière photovoltaïque. En moins de deux ans, le message adressé par l'État s'est inversé, fragilisant les modèles économiques et obligeant les acteurs locaux à repenser en profondeur leurs stratégies de développement.



Poliènas
Ombrières sur le boulodrome



Domène
Ombrière sur court de tennis



AlpCoeurEnergie
Construction d'une centrale photovoltaïque au sol



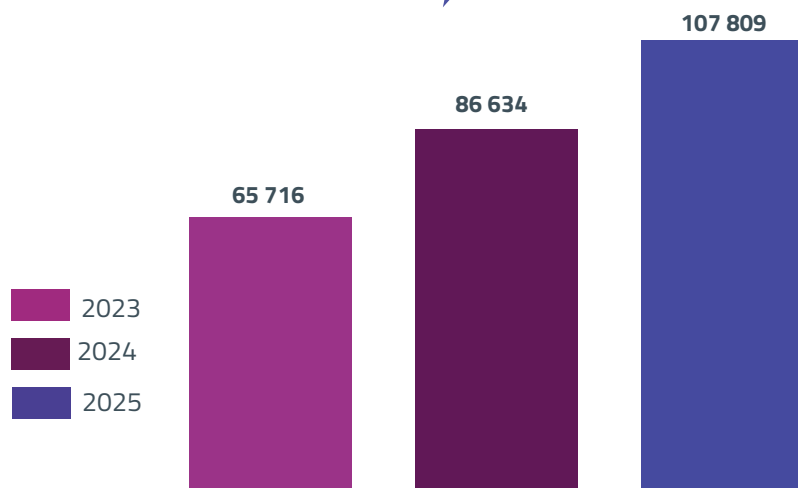
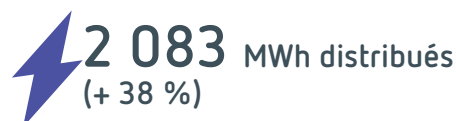
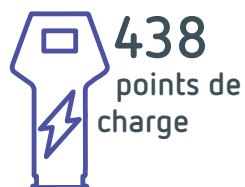
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

TE38 accélère le déploiement de son réseau de bornes publiques de recharge autour de trois priorités : des bornes fiables, accessibles à proximité et à des tarifs attractifs.

GESTION RÉSEAU EBORN

Le déploiement du réseau Eborn se poursuit avec l'installation de 56 nouveaux points de charge en 2025 portant le nombre total à 438 points de charge répartis sur 214 bornes en Isère. Les usages sont également en augmentation avec plus de 107 800 charges en 2025 (+ 24 %) et plus de 2 millions de kWh distribués (+38 %) représentant 12.2 millions de km parcourus en véhicule électrique et 1 964 tonnes de CO₂ évitées sur l'année.

CHIFFRES CLÉS 2025



Évolution du nombre de charge

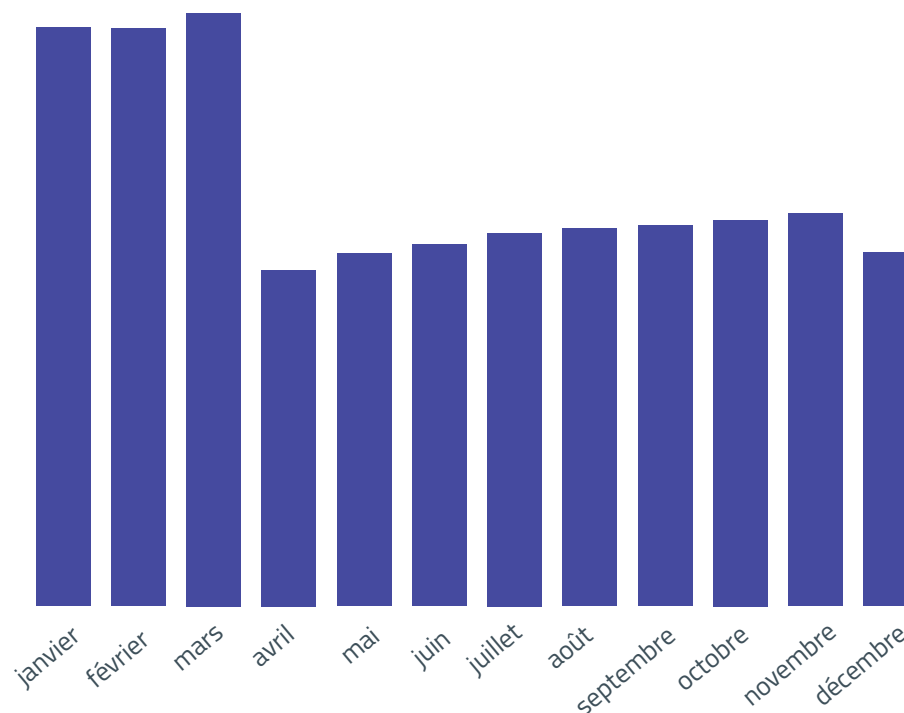
CONTRÔLE DU CONCESSIONNAIRE

CHANGEMENT DE L'OPÉRATEUR DE BADGE

Suite aux demandes émises lors du rapport de contrôle 2024, le délégataire a changé de partenaire pour la gestion des badges, laissant Freshmile pour Electromaps.

Cette bascule, réalisée en mars/avril 2025 a donné lieu à un nettoyage de la base des usagers et à la suppression d'un certain nombre de badges inactifs.

Évolution du nombre d'abonnés suite au changement d'opérateur en 2025



TEMPS FORT

Le réseau Eborn dans le TOP 10 des réseaux

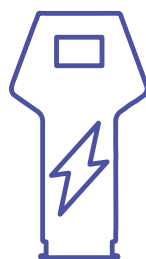
En 2025, le réseau Eborn s'est hissé dans le TOP 10 des réseaux de recharge les plus utilisés en Europe (été 2025 - source Chargemap) et est le 1^{er} réseau public européen.



DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES BORNES

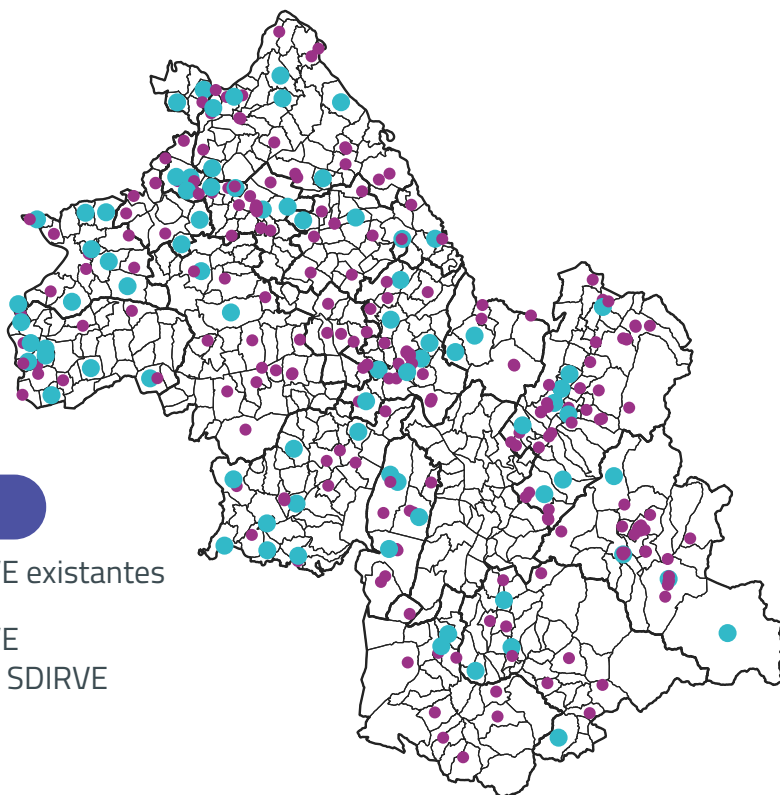
Afin d'adapter le réseau aux besoins futurs en matière de mobilité, TE38 contribue en complémentarité du délégataire au déploiement de nouvelles bornes pour atteindre l'objectif de 280 bornes en Isère d'ici fin 2026.

CHIFFRES CLÉS 2025



56
points de
charges mis en
service

829 K €
de travaux réalisés



LÉGENDE

- Bornes IRVE existantes
- Bornes IRVE prévues au SDIRVE



Commune de l'Alpe d'Huez

Afin de s'adapter au mieux aux besoins des usagers, TE38 a élargi la gamme en offrant la possibilité d'installer des bornes lentes sur les sites de stationnement de longue durée ou des chargeurs beaucoup plus rapides (jusqu'à 120 kW) là où la demande est importante.

À l'Alpe d'Huez où la demande est très forte, Easycharge et TE38 ont choisi d'établir un « hub de rechargement » en installant un superchargeur de 120 kW DC et 4 points de charges lentes (6-22 kW AC) sur le parking du palais des sports afin de répondre à toutes les typologies de demandes.

Sur l'année 2025, 1 786 charges ont été réalisées sur le superchargeur et 786 sur les bornes lentes, pour une distribution totale d'énergie de plus de 83 MWh, représentant 488 300 km parcourus en véhicule électrique (311 aller-retour Paris Marseille) soit 78 tonnes de CO₂ évitées.

Coût investissement (HT)

119 641 €

Subvention Advenir

13 000 €

Part TE38

69 316 €

Part commune

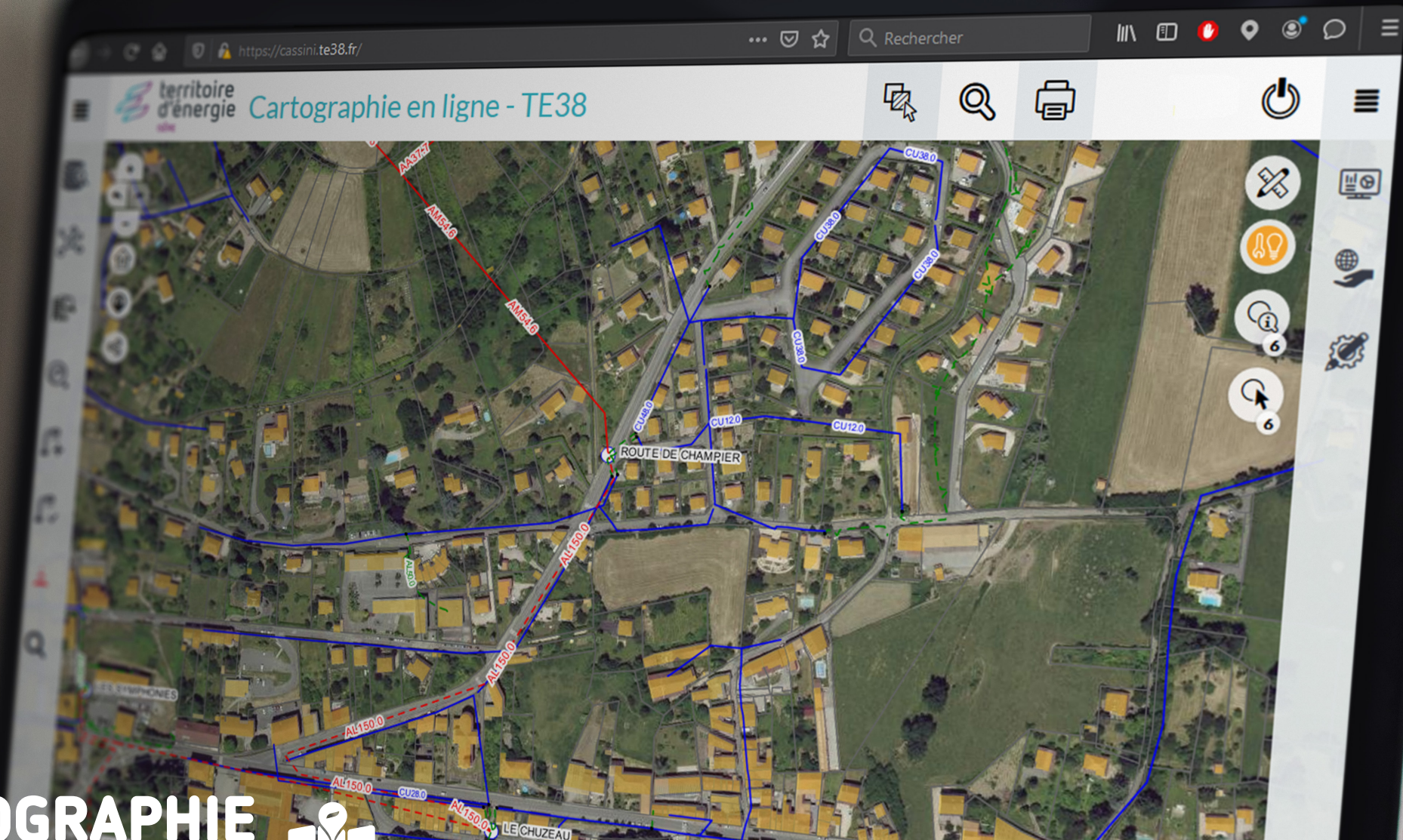
37 325 €



Pose d'une borne rapide rue
des Vikings aux 2 Alpes

Points de charges lents - Station des 7 Laux
- secteur Pleyonet





CARTOGRAPHIE

TE38 propose de mutualiser des outils d'informations géographiques permettant d'optimiser la gestion des services publics.

FOND DE PLAN MUTUALISÉ - PCRS

TE38 s'est déclaré autorité publique locale pour établir et mettre à jour le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) un fond de plan de haute précision devant être utilisé pour répondre aux DT-DICT, mais aussi permettant bien d'autres usages pour les collectivités bénéficiaires.

CHIFFRES CLÉS 2025

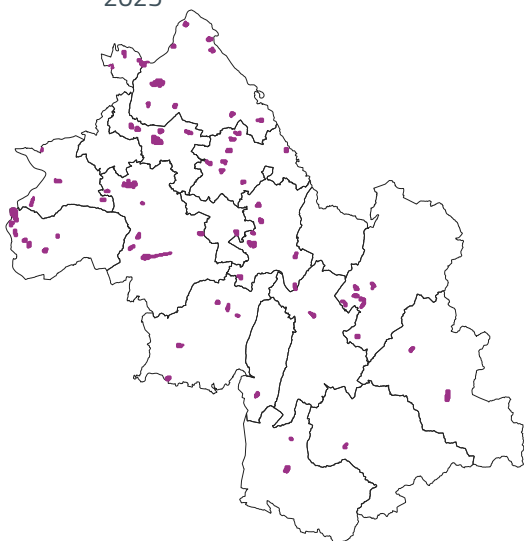
77 km² actualisés



pour un montant de
19 911 €

MISE À JOUR ANNUELLE

 Zones de mises à jour par survol en 2025



Mises à jour par survol en 2025

Afin de maintenir la qualité du fond de plan, des mises à jour régulières sont organisées, notamment après des travaux impactant la voirie. Cette mission, déléguée au CRAIG en tant que partenaire de TE38, repose sur les signalements des collectivités concernant les zones à actualiser, suivie d'une vérification sur le terrain pour évaluer leur pertinence. Les zones validées sont ensuite survolées en mai/juin afin de permettre le traitement des images et leur intégration au PCRS en remplacement des anciennes. Les mises à jour deviennent alors visibles environ six mois après le survol.

Ce sont 77 km² qui ont ainsi été mis à jour pour un montant total de 19 911€.

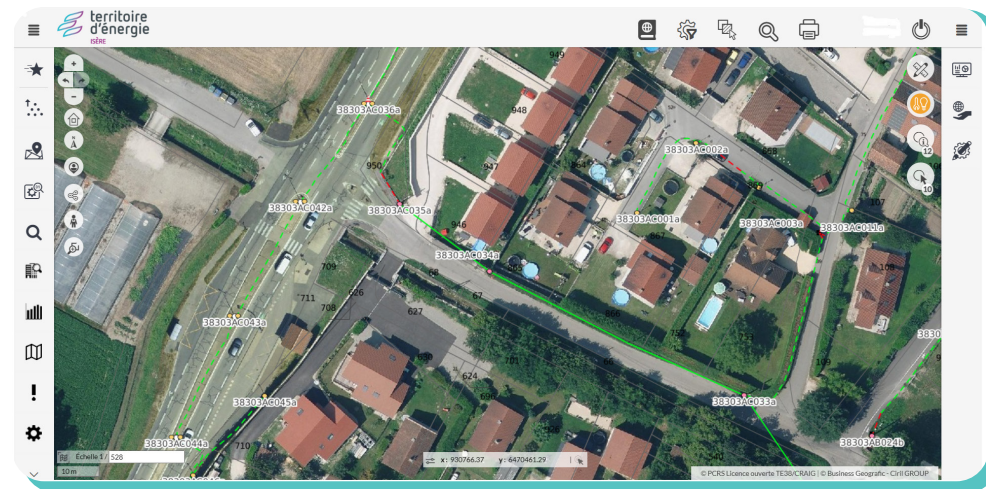
CASSINI

TE38 met à disposition de ses adhérents un Système d'Informations Géographiques (SIG) permettant aux collectivités de visualiser sur différents fonds de plan cartographiques tous types d'informations géographiques.

CHIFFRES CLÉS 2025



359 collectivités bénéficiaires
dont **8** nouvelles inscriptions



Capture d'écran de CASSINI sur une zone avec le réseau EP géoréférencé en classe A



ACHAT D'ÉNERGIES

Coordonnateur de groupements de commandes d'achat d'énergie, TE38 est en charge pour le compte de ses membres de sélectionner les fournisseurs d'énergies les plus performants et d'obtenir auprès d'eux des prix optimisés.

ÉLECTRICITÉ

Les opérations de fixation des prix en électricité réalisées par TE38 commencent au moins un an à l'avance et nécessitent la mise en œuvre de différents mécanismes.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT

284 membres
dont
75 nouveaux membres



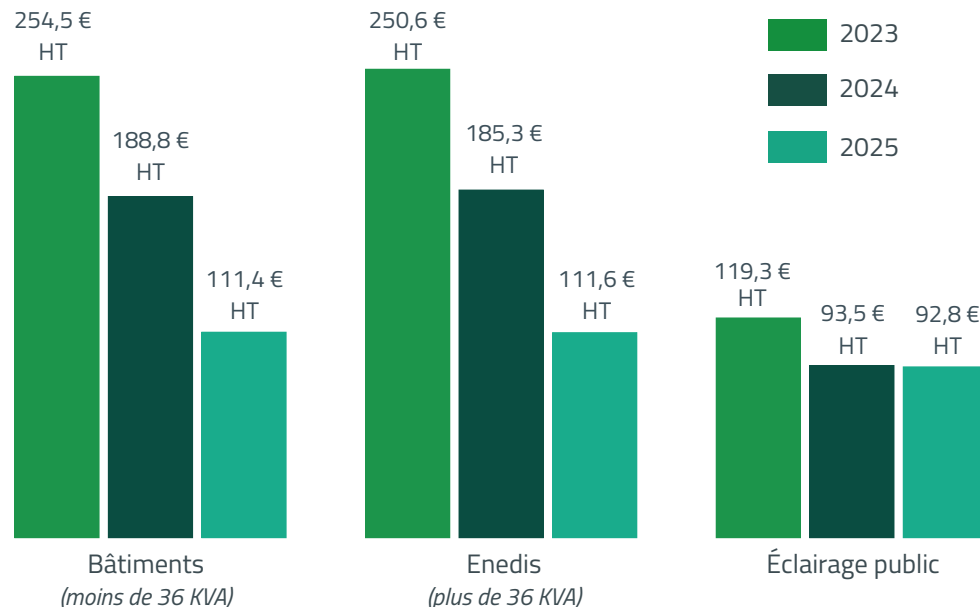
8 967
points de
livraison



139 GWh de
consommation dont
8,8 % en garantie
d'origine pour le lot 1



€
45 812 283 €
de volume financier estimé



Évolution du prix de fourniture d'électricité (lot principal)



Les prix de l'électricité obtenus pour le groupement en 2025 enregistrent une baisse de 36 % par rapport à 2024. Cependant, l'impact pour les communes a été atténué par une augmentation des taxes, notamment l'accise sur l'électricité, ainsi que par le relèvement du TURPE.

À VENIR EN 2026

ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

Annoncée comme un levier de pouvoir d'achat, l'évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité devrait finalement se traduire par un ajustement limité. La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) anticipe une quasi-stabilité des factures, résultant de mécanismes tarifaires et fiscaux qui se compensent partiellement. Cette situation illustre la complexité croissante de la formation du prix de l'électricité et renforce l'importance, pour les collectivités, de s'appuyer sur des stratégies d'achat adaptées. Dans ce contexte, TE38 joue un rôle clé en accompagnant les collectivités dans la compréhension des évolutions réglementaires et la mutualisation des achats d'énergie, afin de sécuriser leurs décisions et maîtriser durablement les coûts.

TEMPS FORT

● Préparation à l'après-ARENH : anticipation et maîtrise des achats d'électricité

La disparition du mécanisme historique de régulation de l'électricité ouvre une phase de transition marquée par une lisibilité réduite des prix et une exposition accrue à la volatilité des marchés. Dans ce contexte, TE38 a poursuivi en 2025 une stratégie active de sécurisation et d'optimisation des prix de l'électricité. Les opérations de prise de position sur les marchés pour les années 2026 et 2027, concernant le lot principal, ont pu être engagées dès la fin de l'année 2024. Cette anticipation a permis de lisser l'exposition à la volatilité des marchés et d'optimiser les conditions de fourniture finales au bénéfice des collectivités adhérentes.

GAZ

Les opérations de fixation des prix en gaz réalisées par TE38 commencent un an à l'avance, voire deux ans.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT

134

membres

1 047
points de
livraison



117 GWh de
consommation dont

8,4 % en biométhane



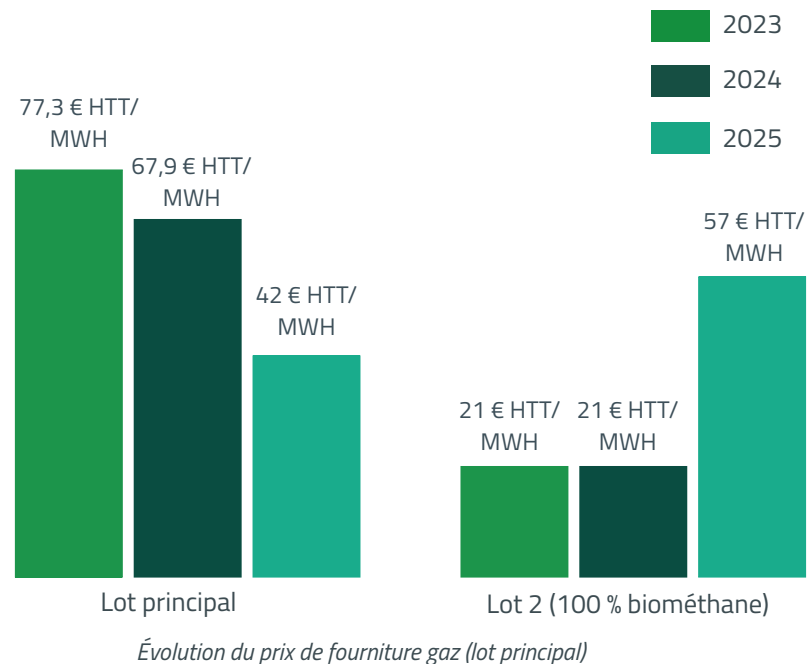
11 239 388 €

de volume financier estimé

À VENIR EN 2026

PROCHAINE ÉCHÉANCE GAZ

La prochaine campagne d'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel se déroulera en 2026, en vue d'un démarrage des contrats au 1^{er} janvier 2028. Cette échéance s'inscrit dans un contexte de marché marqué par une volatilité persistante des prix, des évolutions réglementaires et fiscales. À travers cette nouvelle consultation, TE38 accompagnera les collectivités dans la définition de leur stratégie d'achat, en recherchant des conditions de fourniture adaptées à leurs besoins, conciliant sécurité d'approvisionnement et de maîtrise des coûts.



Les prix du gaz obtenus pour le groupement en 2025 enregistrent une baisse de 38 % par rapport à 2024. Cependant, l'impact pour les communes pourrait être atténué par une augmentation des taxes.

TEMPS FORT

● Biogaz : intégration des Certificats de Production dans les marchés de fournitures

Face à la hausse des émissions de gaz à effet de serre et à la dépendance énergétique européenne, la France a confirmé en 2025 sa volonté d'accélérer le développement du biogaz. Depuis le 1^{er} janvier 2026, les fournisseurs de gaz naturel sont tenus de restituer des Certificats de Production de Biogaz (CPB), proportionnels aux volumes livrés à leurs clients résidentiels et tertiaires. Chaque certificat atteste de la production et de l'injection d'1 MWh de biométhane dans les réseaux. Afin d'intégrer cette nouvelle obligation réglementaire, TE38 a signé un avenant au marché de fourniture de gaz, précisant les modalités de répercussion du dispositif CPB dans les prix, sans modification du montant contractuel global du marché, garantissant ainsi la continuité et la sécurité des contrats pour les collectivités adhérentes.



FINANCES

Pour mener ses nombreuses missions, TE38 bénéficie de ressources financières stables.

CHIFFRES CLÉS 2025

« Pour 1 € de participation des communes, TE38 investit 2,8 € sur le territoire isérois »

6 873



écritures comptables

dont 4 920 mandats
et 1 953 titres



14
jours de délai global de
paiement (en moyenne)

9 630 205 €



résultat global de clôture

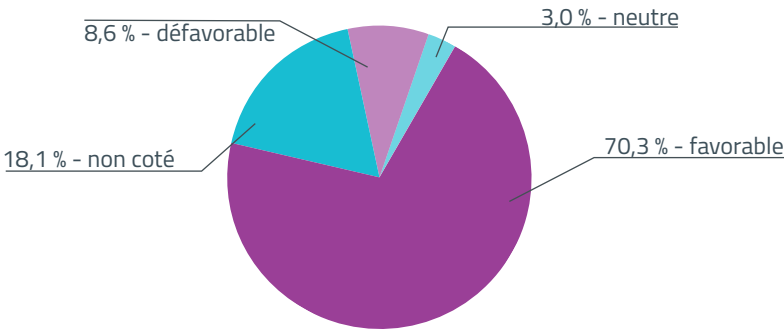
COMPTE FINANCIER UNIQUE

TE38 poursuit pour l'exercice 2025 l'expérimentation du Compte financier unique dont la mise en oeuvre se généralisera au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Conformément au décret du 16 juillet 2024, qui précise les modalités d'application de l'obligation de présentation d'une annexe environnementale dans le Compte financier unique, l'ensemble des dépenses des comptes soumis à une cotation obligatoire aux objectifs de transition écologique ont été évaluées.

Ces dépenses s'élèvent à **28 346 744 €**. Seules les dépenses liées aux réseaux de télécom et aux charges à caractère général n'ont pas été cotées.

De manière agrégée, leur impact est réparti comme suit :



RECETTES	DÉPENSES
	Dépenses à caractère général (011) 3 099 907 €
	Ressources Humaines (012) 2 730 175 €
	Autres dépenses 2 830 932 €
Accise 10 625 150 €	
Redevances des concessions 4 835 620 €	Excédent de fonctionnement 10 649 838 €
Participations 2 502 196 €	
Autres recettes 1 347 886 €	



Fonctionnement

Excédents fonctionnement capitalisés 8 290 882 €	
Participation des collectivités 9 523 431 €	
Subventions (dont FACE) 7 432 291 €	
Autres recettes 3 862 297 €	
Excédents investissement 74 899 €	
Besoin de financement 523 638 €	
	Maîtrise d'ouvrage TE38 26 415 444 €
	Autres dépenses* 2 291 994 €



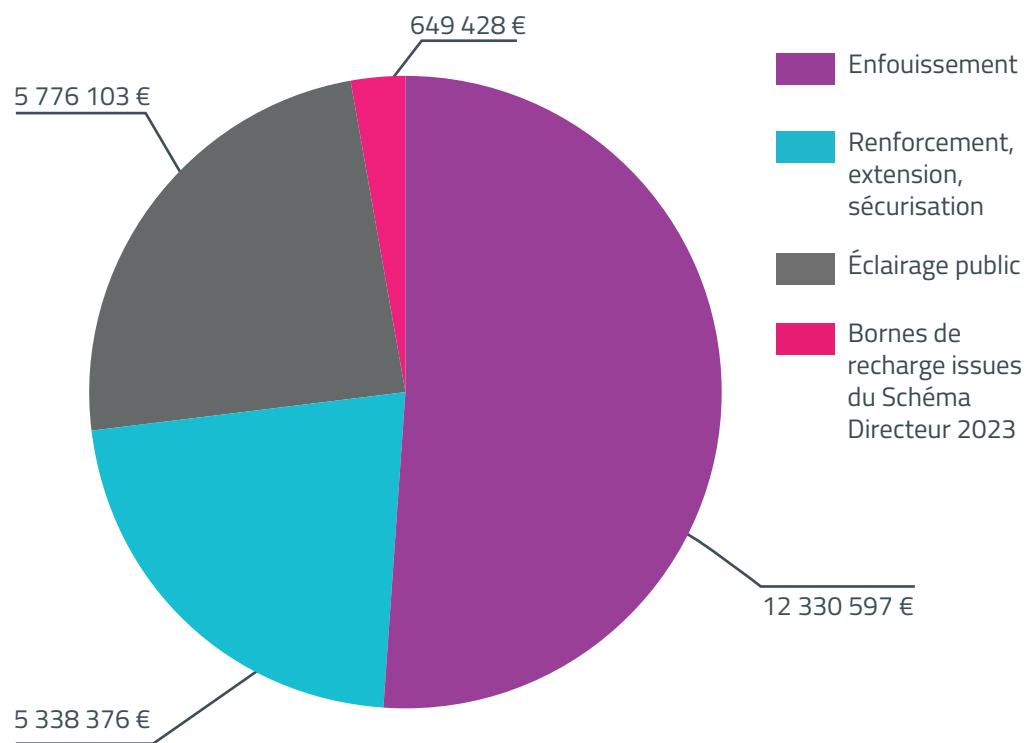
Investissement

* Autres dépenses dont 623 474€ de subvention et 428 571 € de charges financières

60,5 M€ de budget global

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

La gestion pluriannuelle des investissements de TE38 permet une meilleure lisibilité, sincérité et consommation du budget. 15 autorisations de programme sont en cours de réalisation au 31 décembre 2025.



Dépenses 2025 liées aux Autorisations de Programme de TE38

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

Le résultat de clôture de l'exercice est déterminé par la somme des résultats de chaque section, fonctionnement et investissement, soit la différence entre les mandats et titres émis. L'excédent de la section de fonctionnement sera affecté à la section d'investissement de l'année N+1.

- 523 637,7 € Investissement

Fonctionnement

10 649 828,2 €

Total

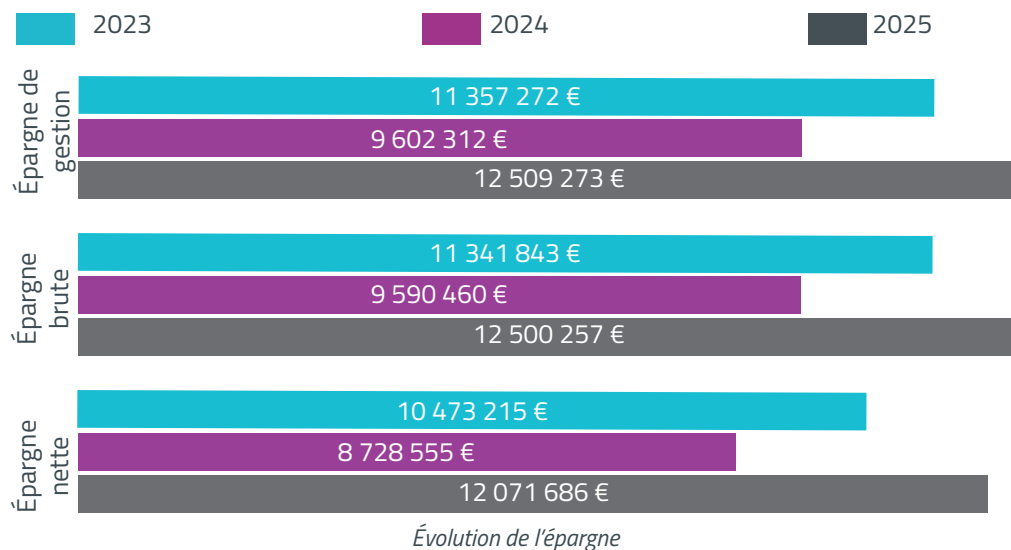
10 126 200,5 €

Résultats de clôture de l'exercice 2025

SANTÉ FINANCIÈRE DE TE38

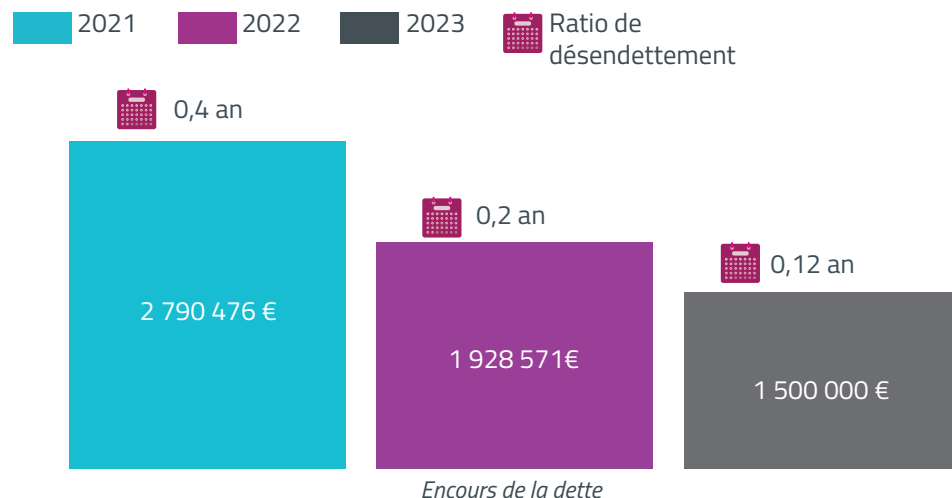
Les résultats attestent du maintien d'une situation budgétaire robuste, avec une épargne nette de 12 millions d'euros, un fonds de roulement en fin d'exercice solide de 10,5 millions d'euros, et une capacité de désendettement réduite à 0,12 année, malgré l'augmentation des dépenses réelles d'investissement de près de 9 %.

NIVEAU D'ÉPARGNES



Marqué en 2025 par un taux élevé de l'accise sur l'électricité, couplé à un recul des dépenses de maintenance d'éclairage public dû à l'intensification de la conversion du parc d'éclairage public en LED ainsi qu'à l'amenuisement du remboursement de la dette, les niveaux d'épargne de l'année 2025 connaissent une forte progression de plus de 30 %.

ENCOURS DE LA DETTE



Le syndicat a mobilisé 4,3M€ d'emprunt entre 2021 et 2022. L'encours de dette s'élève à 1,5 M€ fin 2025. Le ratio de désendettement reste très bien positionné au regard du seuil limité fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques 2022-2025.

TEMPS FORTS

● Accise

L'accise sur l'électricité, prélevée par les fournisseurs d'électricité est versée dorénavant aux services fiscaux de l'État, charge pour ces derniers à reverser ensuite aux collectivités la part qu'il leur revient. Le montant versé depuis 2024 est déterminé par le produit perçu l'année N-1, multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre de perception entre les années N-3 et N-2, et l'évolution de l'inflation à partir de l'indice IMPC (Indice Mensuel des Prix à la Consommation) hors tabac entre les années N-2 et N-1. Etant fortement influencée par la mise en route d'industries électro-intensives, elle a évolué favorablement de plus de 15 % en 2025.

● Compte Financier Unique

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Sur les 6 axes définis par la loi, seules les analyses de l'impact environnemental liées à l'axe 1 (atténuation du changement climatique) et à l'axe 6 (préservation de la biodiversité) étaient obligatoires pour 2025. Toutefois, dans une démarche proactive, TE38 a également choisi d'évaluer l'impact environnemental pour l'axe 2 (adaptation au changement climatique).

● Réaménagement des locaux de TE38

Un réaménagement global des locaux de TE38, aux premier et quatrième étage du 25-27 rue Pierre Séward a été programmé courant 2024. Après consultation des différents corps de métier, appuyé d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre, les travaux prévus en trois phases ont débuté en novembre 2025 et devraient se terminer fin juin 2026.

Ce réaménagement est l'occasion d'harmoniser les locaux et de les optimiser afin d'anticiper d'éventuels nouveaux recrutements.



COMMUNICATION



Pour assurer une transmission claire et cohérente de l'information à tous les adhérents, TE38 s'appuie sur différents canaux de communication.

CHIFFRES CLÉS 2025



17 054

visiteurs sur le site internet (+169 % par rapport à 2024)

24 publicités presse



20

articles publiés sur le site



1 561

abonnés (+23 % par rapport à 2024) avec 61 publications

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

TE38 poursuit le développement de sa communication numérique à travers son site internet, ses newsletters trimestrielles et le développement de son compte LinkedIn.

En 2025, le site internet de TE38 a fait peau neuve. Plus intuitif, plus facile de navigation, ce nouveau site a permis aux utilisateurs de mieux y naviguer et de trouver l'information plus facilement, ce qui a permis d'augmenter le nombre de visites. De plus, il est désormais relié à LinkedIn. En effet, depuis la page d'accueil, les utilisateurs peuvent y trouver le flux d'actualité de notre page LinkedIn.

TE38 continue de développer sa page LinkedIn. Outil incontournable de la communication, il permet de diffuser diverses informations, comme la mise en ligne d'article sur le site, de promouvoir les services de TE38 via des communications ciblées et de mettre en valeur le travail mené conjointement avec les collectivités via les retours sur événements comme les inaugurations. C'est également un véritable levier pour les Ressources Humaines via la diffusion des offres d'emploi.

Enfin TE38 poursuit sa communication via sa newsletter envoyée à plus de 1 300 contacts et qui permet de relayer des informations plus institutionnelles.

AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

TE38 réalise, tout au long de l'année, divers travaux. Afin de mettre en avant la coordination et le travail mené avec les différentes parties prenantes (communes, entreprises partenaires), des inaugurations de travaux ont eu lieu tout au long de l'année. L'année 2025 a été aussi l'aboutissement de la labélisation Terre d'Innovation avec les remises de panneaux pour les communes labélisées.

La fin d'année a été marquée, quant à elle, par l'inauguration de la Mise en Lumière Architecturale des Maisons suspendues de Pont-en-Royans. La commune, lauréate de l'appel à projets en 2022, a vu son patrimoine architectural mis en valeur pour le bonheur du plus grand nombre.

Cette année 2025, démontre, une fois encore, la force des relations entre collectivités, entreprises partenaires et TE38, avec pas moins de 11 inaugurations réalisées.

TEMPS FORTS

● Un nouveau site internet

Après un peu plus d'un an de travail, le nouveau site internet a été mis en ligne courant mars 2025. Le numérique et ses pratiques évoluant rapidement, il était nécessaire de retravailler cet outil indispensable de TE38.

En effet, le site internet est la vitrine sur le web de TE38. Il était important de le faire évoluer. Tant sur le fond que sur la forme.

Un véritable travail a été mené par l'équipe du service communication afin d'identifier les axes d'amélioration, mais aussi afin de le rendre plus facile de navigation.

Les résultats démontrent que ce travail était nécessaire avec une hausse consécutive des visites suite à sa mise en ligne.

● Des actualités tout au long de l'année

Que ce soit des informations réglementaires, opérationnelles ou pour vous informer de nos dernières actualités. En 2025, nous avons mis à votre disposition une quinzaine d'articles. En voici une liste non exhaustive :

- Le CAS FACE : un pilier de la solidarité territoriale à préserver
- La fin du cuivre pour le réseau téléphonique historique
- Tarif S21
- Éradication des luminaires boules
- TE38 & Des Mains en Or

Et bien d'autres encore, nous vous invitons à les retrouver dans la rubrique « Actualités » de notre site internet.

TE38 

04 76 03 19 20

www.te38.fr

contact@te38.fr

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble

 **territoire
d'énergie**
ISÈRE